

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2009

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

- 101** - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**M. le Maire**) 3
- 102** - Déploiement des titres électroniques sécurisés (passeports biométriques) - Mise en œuvre - Convention (**M. Caillaud**) 4

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

- 201** - Vote du Budget Primitif 2009 (**M. Raillard**) 7
- Ville 23
 - Usines relais 24
 - Bâtiment commercial 25
 - Thermes 26
 - Transport 26
 - Eau 27
 - Assainissement 27
 - Lotissement Vallon du Ponant 28
 - Zones industrielles 28
 - Zone industrielle de la Grenoble 2 29
 - Zone industrielle de la Grenoble 3 29
- 202** - Zones industrielles : transfert de terrains - Budget annexe « Zone industrielle Grenoble 2 » (**M. Raillard**) 30
- 203** - Taux de fiscalité (**M. Raillard**) 31
- 204** - Abandon de créances (**M. Raillard**) 32
- 205** - Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (**M. Raillard**) 33
- 206** - Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours - Modalités de versement de la contribution annuelle (**M. Raillard**) 36

III – PERSONNEL

- 301** - Contrôle des charges sociales : convention d'assistance et de conseil (**M. Caillaud**) .. 37
- 302** - Régime indemnitaire. Indemnité d'exercice des missions (**M. Caillaud**) 39
- 303** - Modification du tableau des effectifs - Personnel non permanent (**M. Caillaud**) 40

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

IV – AFFAIRES CULTURELLES

- 401 - Musée des Cordeliers - Transfert de propriété d'une collection archéologique -
Convention de dépôt (**Mme Ducournau**) 41

V - URBANISME - TRAVAUX

- 501 - Acquisition de terrains à Mme DUMAS - Autorisation (**M. Castagnet**) 43
502 - Vente d'un terrain zone artisanale de la Grenoblerie à la Sarl Berthouin Bâtiment -
Autorisation (**M. Castagnet**) 45
503 - Elargissement de la rue du Palais - Echange avec Mme Bineau - Autorisation
(**M. Castagnet**) 46

Le jeudi 26 mars deux mille neuf à 19h00, le Conseil Municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Paul-Henri DENIEUIL, Maire.

Etaient présents : Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Henoch CHAUVREAU, Monique PINEAUD, Florence PERRY, Adjoints.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Corine CRÉPOL, Antoine BORDAS, Christelle JAUNEAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Agnès DESLANDES, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jacques CASTAGNET	donne pouvoir à	M. le Maire
Elisabeth COLAS	donne pouvoir à	Gilles RAILLARD
Thierry BOUSSEREAU	donne pouvoir à	Didier MARTINEAUD
Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Président de séance : Paul-Henri DENIEUIL

Secrétaire de séance : Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Monsieur DENIEUIL, Maire, constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « Chers collègues élus, Mesdames et Messieurs, je déclare cette séance du Conseil municipal ouverte. Je dois tout d'abord indiquer que Monsieur Castagnet m'a donné un pouvoir, Madame Colas a donné pouvoir à Monsieur Raillard, Madame Taverne a donné pouvoir à Madame Ducournau, et Monsieur Bousserieu a donné pouvoir à Monsieur Martineaud. Malgré ces quatre absences, nous constatons que le quorum est atteint. Je propose de désigner Madame Forgeard-Grignon en qualité de secrétaire de séance. Le premier point de l'ordre du jour est l'adoption des procès-verbaux des deux précédentes séances. En ce qui concerne la séance du 18 décembre 2008, tout le monde est-il d'accord pour en approuver le rapport ? Qui est contre ? Je considère donc ce compte-rendu accepté. Pour ce qui est du procès-verbal de la séance du 19 février dernier, est-ce que tout le monde est d'accord ? Oui ? Les deux derniers comptes-rendus des séances du Conseil municipal sont donc approuvés. J'ai reçu dans les délais trois questions orales de Madame Deslandes : l'une concerne la manifestation Floralivres, la deuxième concerne les questions d'incompatibilité possible entre les membres du Conseil municipal et des associations, la dernière question concerne le lycée Audouin-Dubreuil. Nous traiterons de ces sujets à la fin du Conseil. Voilà. Vous avez tous reçu le projet d'ordre du jour. La partie essentielle de ce Conseil concerne le vote du budget primitif 2009, sur lequel nous avons évidemment beaucoup travaillé. Je vais décliner dans l'ordre les questions inscrites dans l'ordre du jour. Le premier point concerne le compte-rendu des décisions qui ont été prises en vertu des pouvoirs que vous m'avez conférés. Vous trouverez en page 1 le compte-rendu de ces décisions.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2008 portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 19 février 2009.

Décision N° 400/09 : Renouvellement du bail commercial conclu avec Mme Sylvie ETOURNEAU, pour le local sis 16 B rue Gambetta à Saint-Jean-d'Angély, moyennant un loyer mensuel de 327,88 € HT (soit 392,14 € TTC) révisable annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (base 2^{ème} trimestre 2007 : 97,45).

Décision N° 401/09 : Cette décision rapporte la décision n° 395/09 du 20 janvier 2009 relative à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles AE 1005, 768, 1003 et AC 447.

Décision N° 402/09 : Renouvellement du bail commercial conclu avec la SAS PAULINE DISTRIBUTION représentée par Mme Isabelle VERDINO, pour le local sis 20 rue Gambetta à Saint-Jean-d'Angély, moyennant un loyer mensuel de 634,60 € HT (soit 758,98 € TTC) révisable annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (base 2^{ème} trimestre 2007 : 97,45).

Décision N° 403/09 : Renouvellement du bail commercial conclu avec la SARL MOD'VEC représentée par M. Pierre VENEC, pour les locaux sis 16 rue Gambetta à Saint-Jean-

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

d'Angély, moyennant un loyer mensuel de 752,00 € HT (soit 899,39 € TTC), et 16 A rue Gambetta, moyennant un loyer mensuel de 299,32 € HT (soit 357,99 € TTC). Ces loyers sont révisables annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (base 2^{ème} trimestre 2007 : 97,45).

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal du 19 février 2009.

M. le Maire : « Le deuxième point concerne les passeports biométriques. Je cède la parole à Monsieur Caillaud »

DEPLOIEMENT DES TITRES ELECTRONIQUES SÉCURISÉS (PASSEPORTS BIOMETRIQUES) : MISE EN ŒUVRE - CONVENTION

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Pour renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires et améliorer la lutte contre la fraude, l'Union Européenne a décidé de se doter d'un modèle de passeport plus sûr : le passeport biométrique.

En complément des données contenues dans la puce, l'image numérisée de deux empreintes digitales sera désormais stockée dans ce support.

La réalisation de ce passeport nécessite l'utilisation de dispositifs de recueil (DR) permettant la numérisation du dossier de demande, la prise d'empreintes, et éventuellement la prise en direct de la photographie.

Leur composition est décrite dans l'annexe « *caractéristiques du DR* ».

Ces dispositifs de recueil seront installés dans 27 communes de Charente Maritime afin de donner à chaque citoyen la possibilité d'obtenir un passeport dans un délai court et à proximité de chez lui.

La participation financière de l'Etat sera la suivante :

- une dotation annuelle de 5000 € pour une année complète de fonctionnement, 2500 € la première année si la mise en service a lieu en cours d'année.
- une dotation spéciale pour travaux d'aménagement de 4000 € maximum /site destinée à couvrir des frais d'acquisition de mobilier, des travaux de câblage ou des aménagements.

La mise en œuvre de ce déploiement est prévue au plus tard le 28 juin 2009.

La procédure d'établissement de ces passeports sera la suivante :

- Etape 1 : recueil des demandes de passeports en Mairie.
Les pièces à fournir demeurent les mêmes. La seule modification réside dans la faculté pour la mairie de réaliser les photos d'identité sur place. Le dossier est ensuite envoyé par voie dématérialisée, sur le champ, en Préfecture. Le dossier

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

papier sera envoyé ultérieurement en Sous-préfecture pour archivage, cet envoi ne conditionnant pas la délivrance du passeport.

- Etape 2 : instruction et validation des demandes de passeports en Préfecture.
- Etape 3 : confection du passeport à l'Imprimerie nationale.
- Etape 4 : Envoi des passeports en Mairie pour délivrance aux intéressés.

L'objectif est de pouvoir délivrer les passeports sous un délai d'une semaine.

Chaque citoyen français pourra ainsi se rendre dans n'importe quelle commune de France équipée d'un dispositif de recueil. La seule contrainte pour le demandeur sera de se présenter en personne pour établir son dossier et pour le récupérer.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) a été mandatée par le Ministère de l'Intérieur pour la mise en œuvre du projet.

La société ATOS a été habilitée à installer les dispositifs.

Les obligations de chaque partie seront les suivantes :

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

- garde la propriété de la station d'enregistrement,
- met en dépôt au sein de la mairie la station d'enregistrement,
- prend en charge le raccordement de la station au réseau informatique de transmission sécurisé,
- prend en charge l'abonnement ADSL,
- prend en charge la maintenance et les réparations de la station,
- gère les habilitations des agents et délivre les badges,
- assure la formation des agents communaux,
- assure une assistance téléphonique aux utilisateurs.

Chaque Préfecture :

- instruit les demandes d'habilitations des agents de la commune,
- s'assure de la bonne utilisation de la station.

Les Mairies concernées :

- s'engagent à garder la station en bon état de fonctionnement et de conservation,
- font fonctionner la station par des agents habilités et formés,
- s'engagent à accueillir tous les demandeurs (de la commune et extérieurs),
- transmettent par le réseau sécurisé les données recueillies par la station et transmet aux services préfectoraux les pièces justificatives de la demande de titre,
- prennent en charge les consommables et les consommations.

L'installation du dispositif de recueil en mairie de Saint-Jean-d'Angély pourrait avoir lieu dès la fin du mois d'avril 2009.

Pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à ce dispositif, il serait installé au rez-de-chaussée de la mairie, côté place François Mitterrand.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Au préalable, la conclusion de la convention ci-annexée entre la Ville et la Préfecture est nécessaire.

Je vous demande donc d'adopter les dispositions énoncées ci-dessus, de m'autoriser à signer la convention ci-jointe, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place de ce nouveau dispositif.

M. Caillaud : « Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Comme vous pouvez le voir sur l'écran, pour renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires, et afin d'améliorer la lutte contre la fraude, l'Union Européenne a décidé de se doter d'un modèle de passeport plus sûr, le passeport biométrique. La réalisation de ce passeport nécessite l'utilisation de dispositifs de recueil permettant la numérisation du dossier de demande, la prise d'empreintes et, éventuellement, la prise en direct de la photographie. Ces dispositifs de recueil vont être installés dans 27 communes de Charente-Maritime dont, en ce qui concerne l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, Matha, Aulnay, Tonnay-Boutonne etc., afin de donner à chaque citoyen la possibilité d'obtenir un passeport dans un délai court et à proximité de chez lui. L'Etat apporte son soutien à ce dispositif puisqu'une dotation annuelle de 5 000 € sera attribuée à chaque commune concernée. Nous aurons ensuite des travaux à réaliser, et les pouvoirs publics nous dédommageront à hauteur maximum de 4 000 €. La mise en oeuvre de ce déploiement est prévue au plus tard le 28 juin 2009. En ce qui concerne Saint-Jean-d'Angély, l'installation de ce dispositif pourra se faire à la fin du mois d'avril. Au préalable, nous devons signer une convention, qui est partie prenante avec le dossier, avec la sous-préfecture. Nous vous demandons aujourd'hui d'en adopter les dispositions et d'autoriser le Maire à signer cette convention ».

M. le Maire : « Bien. Y-a-t'il des questions, des commentaires ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Oui, juste pour souligner que dans cette affaire, l'Etat se désengageait et accordait à la commune de Saint-Jean-d'Angély 5 000 € pour gérer les passeports. La sous-préfecture a établi 1 221 passeports en 2008. Nous avons compté à la commission du personnel, en comptant au plus juste, que cela représente 1 000 heures de travail... En tout état de cause, les 5 000 € couvrent à peine la moitié des frais de personnel engendrés. Il s'agira donc pour la moitié d'une charge supplémentaire pour la commune. Par rapport à ce désengagement continu et permanent de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales, nous nous abstenons sur ce dossier, même si nous savons bien qu'il serait très dommageable pour les Angériens qu'ils ne puissent pas faire établir leur passeport à Saint-Jean-d'Angély ».

M. le Maire : « Madame Mesnard, que proposez-vous ? »

Mme Mesnard : « On ne propose rien... »

M. le Maire : « C'est bien ce que je voulais vous entendre dire, vous ne proposez rien ».

Mme Mesnard : « ... nous constatons simplement que le désengagement de l'Etat dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres domaines, est patent, puisqu'il ne couvre que la moitié de la dépense qui va être occasionnée ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Caillaud : « Il s'agit d'une estimation. Vous l'avez dit, et ce sont les chiffres fournis par la sous-préfecture : 1 221 passeports ont été délivrés en 2008 pour l'ensemble de l'arrondissement, dont 250 pour les habitants de Saint-Jean-d'Angély. Il faut savoir que toute personne peut demander ces passeports partout. D'autres communes peuvent venir s'adresser à Saint-Jean-d'Angély. Cela veut dire que ça peut être plus comme ça peut être moins. Et à l'inverse, des Angériens pourront aller à Saintes effectuer leurs démarches. L'avenir nous dira si les chiffres indiqués correspondent ... »

Mme Mesnard : « Je veux juste souligner que nous n'avons pas le choix ».

M. Caillaud : « Nous n'avons effectivement pas le choix, car si nous ne le faisons pas ici, les Angériens iront dans les communes avoisinantes, à Aulnay, Saint-Hilaire ou Matha ... ».

M. le Maire : « Merci. Ya-t-il d'autres commentaires ? Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité moins 6 voix »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

Contre : 0

Abstentions : 6

Pour : 23

M. le Maire : « Nous allons ensuite évoquer le budget. Je vais donc donner la parole à Monsieur Raillard ».

BUDGET PRIMITIF 2009

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

M. Raillard : « Il s'agira d'une longue présentation. Je vais essayer de faire en sorte qu'elle ne soit pas trop fastidieuse. Je l'illustrerai d'un certain nombre de graphiques que je vous propose de découvrir maintenant. Vous vous souvenez que la construction budgétaire se fait sur la base de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Pour chaque section, il existe un chapitre de dépenses et un chapitre de recettes. Voilà donc, résumé brièvement, le résultat de l'année écoulée, qui se situe en bleu dans le pavé de droite, auquel on rajoute les recettes réelles de fonctionnement de l'année en cours. L'ensemble de ces recettes permet de financer des dépenses réelles de fonctionnement. S'il s'avère que ces dépenses sont inférieures aux recettes, cela permet de dégager une épargne brute de fonctionnement, cette épargne brute étant versée au compte d'investissement pour constituer l'autofinancement. A cet autofinancement, vous rajoutez les subventions que vous pouvez obtenir de divers organismes institutionnels et les emprunts que nous serons amenés à prendre. L'ensemble de ces recettes d'investissement permettra, d'une part de rembourser le capital de la dette, d'autre part de lancer de nouveaux travaux et de faire des acquisitions. Voilà pour le mécanisme général.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Voyons maintenant la section Fonctionnement, pour un total de 10 millions d'euros, avec un équilibre évidemment entre dépenses et recettes. Je propose d'examiner pas à pas chacun de ces postes. En recettes tout d'abord, vous avez les produits de service, les autres impôts, les contributions directes, les dotations et participations de l'Etat, les diverses participations de différentes institutions, Région, Conseil Général etc., et les autres produits, auxquels il faut ajouter l'excédent 2008 de 973 000 €. Commençons par les dotations et participations : il s'agit donc des dotations que l'Etat accorde aux collectivités territoriales pour leur fonctionnement. Il y a d'abord la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2 257 000 €, la Dotation de Solidarité Rurale, en tant que ville centre d'une zone rurale, pour 247 000 €, la compensation de fiscalité pour 479 000 €. Le montant de ces dotations est en baisse pour 2009 de 94 000 €, ce qui rejoint le commentaire de Madame Mesnard, soit moins 3%. L'une des raisons de cette réduction est la baisse du chiffre de la population utilisé par les services de l'Etat pour calculer les dotations qu'ils attribuent aux collectivités rurales. Deuxième poste de recettes, les produits de service : il s'agit des services qui sont rendus à la population. Ce sont des services rémunérés pour la collectivité, c'est-à-dire les loyers des habitations, des entreprises ou des fermages, mais aussi les droits de place au marché, les produits des services qui sont rendus à la population, cantine scolaire, école de musique, bibliothèque municipale par exemple, pour un total de 426 830 €, soit une baisse de 6,5% en 2009. La principale raison de cette dernière est la baisse de loyer de certaines entreprises, pour environ 20 000 € sur les 30 000 € de baisse constatée cette année. Troisième volet de recettes, les diverses participations, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional, pour 65 000 €, avec, là encore, une baisse de 11,9% en 2009. La principale baisse provient de la participation de la Communauté de Communes aux activités scolaires qui n'entraient pas en fait jusqu'alors dans ses compétences, soit une baisse de 10 000 €. Par ailleurs, il se trouve que d'autres postes de recettes augmentent de 3 000 €. Nous perdons donc 7 000 € par rapport aux 72 000€ de l'année dernière, pour arriver à 65 000 € cette année. Les autres impôts, ce sont les taxes de raccordement à l'égout, la taxe additionnelle des droits de mutation, les taxes sur l'électricité pour un total de 362 607 €, avec une nouvelle baisse de 18,7% en 2009. Le principal poste de baisse est la taxe additionnelle des droits de mutation, qui était de 180 000 € en 2008 pour 120 000 € en 2009, soit une baisse d'un tiers. Comme vous le savez, la crise aidant, le marché de l'immobilier s'est figé. Ainsi, nous escomptons une baisse d'environ un tiers des taxes additionnelles des droits de mutation. L'impact sur ce total amène donc au chiffre de 362 000 €, soit près de 19% de baisse cette année sur ce poste. En ce qui concerne les contributions directes, qui sont les quatre taxes locales que vous connaissez, Taxe d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe Professionnelle, le montant total s'élève à 5 034 000 € pour 2009, avec deux phénomènes d'augmentation des bases. Tout d'abord la loi de finances : le Parlement a voté pour l'ensemble des collectivités locales l'augmentation des bases du Foncier Bâti de 2,5%, et du Foncier Non Bâti de 1,5% (pas d'augmentation pour les bases des deux autres taxes). Par ailleurs, les bases s'enrichissent, soit parce qu'il y a des travaux, soit parce qu'il y a de la population supplémentaire, soit parce qu'il y a des investissements faits dans les entreprises. L'enrichissement de ces bases pour Saint-Jean-d'Angély en 2009 sera de 6,7 %, pour la Taxe d'Habitation, 1,5% pour le Foncier Bâti, 1,4% pour la Taxe Professionnelle, soit au total une augmentation des bases de 2,9%, et une proposition de la liste majoritaire de ne pas augmenter les taux. Les taux de fiscalité inchangés que nous proposons pour 2009 sont: 10,93% pour la Taxe d'Habitation, 25,30% pour le Foncier Bâti, 49,67% pour le Foncier Non Bâti et 15,31% pour la Taxe Professionnelle. Le taux d'imposition du Foncier Bâti à Saint-Jean-d'Angély est très fortement supérieur à celui de la strate, 25,30% au lieu de 16,58%, soit un taux de taxe de 9 points supérieur à la moyenne des villes de même importance. Je le dis, je le répète et le redirai encore souvent... Pour la Taxe Professionnelle, nous avons 15,31% contre 11,44%,

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

donc là aussi, près de 4 points de plus que la moyenne de la strate. Nous avons ensuite d'autres produits pour 117 000 € : il s'agit essentiellement de remboursements divers, remboursements d'assurances, remboursements relatifs à des arrêts de maladie de personnel contractuel etc. Nous constatons là encore une baisse de 9,3% pour 2009. L'excédent net de l'année 2008 sur l'année en cours sera de 973 489 €. »

M. le Maire : « On peut donc constater, à ce stade, que l'ensemble de nos recettes diminue. Pratiquement tous les compartiments de nos recettes diminuent ».

M. Raillard : « Oui, sauf effectivement les bases des quatre taxes locales. Globalement, les recettes baissent de 0,9% par rapport à l'année précédente. Seul facteur de hausse, les bases rapportent environ 142 000 € de recettes, à taux constant. En ce qui concerne les dépenses, donc, à gauche du document, sont indiquées les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges, les frais financiers, ainsi qu'un certain nombre d'autres postes plus réduits. Nous les examinerons également en détail. Les charges de personnel, par lesquelles nous commençons, représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses : de nouvelles grilles indiciaires ont été fixées par décret le 22 décembre 2008 ; le point d'indice de la fonction publique territoriale a été revalorisé de 0,8% pour l'année 2009, identique au taux de l'année 2008 ; un certain nombre de décisions internes qui sont liées à l'avancement d'un certain nombre de personnes, de promotions individuelles dans le cadre de la refonte et de l'organisation des services, pour un montant de l'ordre de 40 000 € (une stricte gestion des effectifs, que nous avons déjà exprimée et que nous poursuivons); un certain nombre d'événements exceptionnels, qui ne se reproduiront pas l'année suivante, comme le recensement par exemple, pour environ 30 000 €, sachant que l'Etat prendra à sa charge entre 17 000 et 18 000 € ; et puis également certaines régularisations liées à des décisions passées. Exemple de changement d'organisation : voici le râteau de l'ancienne organisation, où il y avait au moins 12 personnes qui dépendaient directement du Directeur Général des Services, avec une organisation un petit peu complexe. La nouvelle organisation mise en place en 2008, et qui est aujourd'hui active, tourne autour de 5 pôles importants : le pôle Administration Générale et Ressources Internes dirigé par Madame Roudergues, le pôle Développement Economique et Aménagement du Territoire, dont le responsable est à recruter, le pôle Technique, actuellement occupé par Monsieur Mainguenaud qui en assure l'intérim en attendant le recrutement d'un nouveau Directeur des Services Techniques, le pôle Animation Sports Culture Jeunesse Education dirigé par Monsieur Leroy, enfin le pôle Solidarité Développement Social dont le responsable est également à recruter. Voici donc cette nouvelle organisation articulée autour de 5 pôles cohérents, avec des responsables en charge de responsabilités importantes. Parmi les dépenses exceptionnelles, nous trouvons les dépenses du recensement, avec l'équipe des recenseurs, qui ont très bien accompli la tâche qui leur était dévolue. Il y a aussi la décision du passage au passeport biométrique dès le 27 avril prochain, qui nécessitera d'ailleurs un aménagement des bureaux permettant l'accessibilité à tous et entraînera certainement un changement de lieu du service de l'état-civil afin de donner un accès aux personnes à mobilité réduite. Nous allons également recruter un CAE qui sera en charge d'améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne. Donc au total, nous constatons une augmentation de 6,2% des charges de personnel. Hors éléments exceptionnels cités précédemment, la hausse est de 4,95% par rapport au réel 2008, soit une hausse de 264 000 €. Les dépenses à caractère général sont essentiellement des dépenses liées au fonctionnement des services : fluides, eau, gaz, électricité, les fournitures, le matériel de bureau, les carburants, le chauffage, etc. Nous avons mis en place un plan de réduction des coûts, qui est actif, pour 15 000 € en 2009. Nous visons, en année courante, une réduction de coût sur ce poste de dépenses de 50 000 à 80 000 €. Bien entendu, cela ne se fera pas sans investissement.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Il nous faudra notamment changer de nombreuses lampes et ampoules, qui nous feront économiser 15% à 20% d'énergie. Nous avons donc inscrit pour 40 000 € d'investissement d'économie d'énergie afin de mettre en place ce plan de réduction de coût, qui lui sera durable : l'investissement se fera une fois, la réduction de coût sera elle effective année après année. Un groupe de travail a été mis en place et tous les postes de dépense seront passés en revue. Un exemple : aujourd'hui, nous avons de beaux parterres de fleurs. La Ville a gagné une Fleur et en vise une deuxième dans le concours des villes fleuries pour l'année prochaine. Ces fleurs sont actuellement arrosées avec de l'eau potable. Pourquoi ne pas utiliser les trois têtes de puits du forage qui existe en ville au lieu d'utiliser de l'eau potable, sachant que plusieurs tonnes d'eau sont consommées chaque jour afin d'arroser nos jolies fleurs ? »

M. le Maire : « Madame Deslandes souhaiterait la parole ».

Mme Deslandes : « Monsieur Raillard, je souhaiterais juste, lorsque l'on parle d'économies, pour lesquelles je suis tout-à-fait d'accord en tant que contribuable angevine, que l'on veuille à ce que dans les écoles, par exemple, il fasse un petit peu plus de 13°C certains matins. Donc économies, oui, mais peut-être investissement dans des sondes qui permettent de réguler au plus près ».

M. le Maire : « Je partage votre analyse ».

M. Raillard : « Je passe maintenant au poste suivant : les autres charges, subventions aux associations. Les autres charges représentent 1 209 000 €. Ce sont des charges vis-à-vis de partenaires extérieurs : les associations pour lesquelles nous versons des subventions, avec un montant inscrit de 695 000 €, ce montant incluant d'ailleurs 8 000 € en dépenses imprévues ; l'intercommunalité, c'est-à-dire la participation de la Ville à la Communautés de Communes, à hauteur de 35 000 € ; le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour lequel la Ville participe pour un montant de 388 000 € ; enfin les participations aux budgets annexes, qui sont au nombre de 9 (certains d'entre eux sont déficitaires et la Ville contribue à l'équilibre de ces comptes par le versement d'une participation), à hauteur de 98 000 € pour 2009. Soit une baisse de ces autres charges de 0,7%, qui provient pour l'essentiel de la baisse de l'ordre de 5% que nous avons fait subir aux subventions aux associations. J'y reviens en détail. Effectivement, vous découvrez là le détail de l'évolution 2008-2009 des subventions aux associations. Les affaires sociales incluent l'ensemble des associations humanitaires et sociales, auxquelles nous avons ajouté le C.C.A.S. Le total des subventions allouées à ces associations, plus C.C.A.S, voit son montant augmenter de 0,3%. Pour être plus précis, le C.C.A.S. verra sa dotation augmenter de 20 000 € (190 000 € passent donc à 210 000 €) alors que les autres associations sociales voient leurs subventions baisser de 18 000 € (il s'agit du Centre Socio Culturel pour être plus précis). En matière culturelle, les subventions baisseront de 14,2%. Les sports baissent de 12,2 %, alors que le scolaire voit ses subventions augmenter de 0,7%, le reste étant globalement inchangé. La répartition donne donc ce graphique. Vous constatez que l'ensemble social représente 268 000, soit 38,5% de la totalité des subventions versées. Les autres grands chapitres concernent le sport et la culture, ainsi que le scolaire dans une moindre mesure. Le total est donc de 695 000 € pour les associations, soit - 4,7%, Nous avons décidé de flécher ces subventions sur moins d'associations pour cesser le saupoudrage et donner un meilleur appui aux associations qui nous paraissaient devoir être le plus subventionnées.

Je continue dans un tout autre chapitre, celui des frais financiers, qui se montent à 561 000 €. Les intérêts de la dette augmentent de 11,6%. Pour être plus précis, les intérêts tels que nous

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

les avons calculés n'augmentent pas, mais par précaution, nous avons souhaité mettre en place des réserves de l'ordre de 60 000 € pour risque de hausse des taux d'intérêt. Les intérêts tels que calculés à ce jour sont à peu près au même niveau que ceux versés réellement au compte administratif 2008. Nous avons cependant mis un certain nombre de provisions ou de réserves sur ce poste d'intérêts, à savoir une inscription pour risque sur les taux d'intérêts de 20 000 €, une provision pour BFT de 36 000 €, une provision pour la trésorerie de 30 000 €, d'où ce total de 561 000 €. Les autres dépenses concernent des créances irrécouvrables, notamment la caution qui avait été donnée au Foyer des Jeunes Travailleurs (lors de sa faillite, la Ville a été appelée pour cette caution pour un montant de 137 500 € payable en 2009). Il y a également une annulation de titre de 42 000 € qui concerne la SEMDAS pour la construction de la gendarmerie. Du fait de l'annulation de ce projet, nous sommes obligés de rembourser ce titre qui avait été inscrit en 2006, pour un montant de 18 800 €. Là encore, c'est l'effet retard de décisions passées que nous retrouvons aujourd'hui. Pour France Développement, il s'agissait de logements que nous devons rembourser pour 13 400 € ».

Intervention inaudible

M. Raillard : « Je dis qu'il s'agit du fruit du passé. Cela a été inscrit... »

M. le Maire : « Continuez s'il vous plaît, Monsieur Raillard ».

M. Raillard : « Je dis simplement que nous récupérons aujourd'hui les effets des décisions passées et inscrites en 2006 et 2007. Voilà ce que je dis. Après, chacun s'y retrouvera et décidera s'il se sent concerné ou pas. Je continue. L'épargne brute dégagée par l'excédent des recettes sur les dépenses représente un montant global de 1 180 000 €, qui se répartit en épargne brute de 821 000 € et en amortissement de 359 000 €. Ce montant est versé à la section investissement, donc en recettes. Avant d'arriver à la section investissement, voilà en synthèse les points que je voudrais que vous reteniez concernant la partie de la section fonctionnement : pour les recettes, pas d'augmentation de la pression fiscale; toutes les autres recettes sont en baisse ; au total, l'ensemble des recettes baisse de 0,9% par rapport à 2008. En ce qui concerne les charges, nous poursuivons la réorganisation des services, nous remettons à plat nos relations avec les associations, nous tentons de maîtriser de mieux en mieux l'ensemble des autres coûts et au total, les dépenses augmenteront de 4,3 %, hors dépenses imprévues, que nous avons inscrites pour 339 000 €.

Voyons maintenant La section investissement. En ce qui concerne les recettes, vous trouvez l'autofinancement, le fonds de compensation de la TVA, les subventions, un certain nombre de cessions et nos besoins de financement, c'est-à-dire les emprunts nouveaux pour l'année prochaine. Je détaille maintenant ces différentes recettes. Tout d'abord l'épargne brute qui reprend le montant de la capacité d'autofinancement vu en fonctionnement. En fonds de compensation de la TVA, il y a une décision prise par l'Etat de favoriser les investissements par les collectivités locales avec la possibilité de récupérer, non seulement la compensation des investissements faits il y a deux ans, ce qui était le processus normal, mais aussi d'avancer d'un an ce remboursement à condition que les investissements soient supérieurs à ceux du passé. L'idée est donc, par cette mesure, de favoriser l'investissement par les collectivités territoriales. Nous avons donc inscrit, d'une part le remboursement d'investissements d'il y a deux ans, c'est-à-dire 338 300 € pour 2007, et d'autre part les investissements de l'année dernière qui nous permettront d'avoir une compensation de 200 000 € en 2009... ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « On aura l'occasion d'en parler dans un instant puisqu'il s'agit d'une des délibérations inscrites à l'ordre du jour ».

M. Raillard : « ... et donc la taxe locale d'équipement, qui est prise sur tous les permis de construire pour 45 000 €, soit un total de 586 200 €. Les subventions que nous pensons obtenir sur nos investissements sont de 137 000 €. J'en arrive aux cessions, que nous avons inscrites et que nous montrons là avec les photos des bâtiments que nous comptons mettre sur le marché. Il s'agit de l'école Jélu pour 350 000 €, deux maisons sises rue Guynemer pour 120 000 €, un appartement pour 110 000 €, un bâtiment avenue du Port pour 50 000 €, le tout pour un total de 638 000 € brut, si nous réussissons évidemment à tout vendre effectivement en 2009. Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'équipement que nous comptons mettre en œuvre, nous proposons un financement par emprunt de 775 000 €, qui correspond à l'emprunt nouveau à contracter en 2009. Le montant que nous proposons est un montant identique au remboursement du capital de la dette, puisque nous ne voulons pas aggraver l'endettement. Effectivement, du côté des dépenses, vous voyez que nous allons rembourser 790 000 € par rapport au nouvel emprunt de 775 000 €. Il s'agit bien de l'apurement de la dette, et l'encours de la dette totale, donc de l'ensemble des endettements en cours de la ville, se situe au 1^{er} janvier 2009 à 10 872 000 €. En cas de mévente des actifs prévus, donc des bâtiments que l'on vous a présentés, parce que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tout réaliser dès 2009, nous avons inscrit des dépenses imprévues, par souci de précaution et de prudence, pour un montant de 276 000 €, c'est-à-dire de l'ordre d'un peu plus de 40% de ce que nous escomptons obtenir en recettes pour cession d'actifs. Nous avons voulu être totalement transparents et inscrire deux écritures indépendantes l'une de l'autre: d'un côté les cessions de bâtiments, de l'autre une dépense imprévue pour 40% de ce montant. Enfin donc, le poste important : ce sont les travaux et acquisitions que nous voulons réaliser d'une manière volontariste en 2009, avec une progression de 18,5% sur 2008. Il s'agit essentiellement d'une grosse part consacrée à la voirie et à l'entretien des bâtiments, pour 60% du budget travaux. Ce seul poste voirie et bâtiments sera en progression de 38% sur l'année précédente. Vous découvrez là le détail par fonction, avec donc urbanisme et bâtiments, passant de l'ordre de 1 million à 1,5 million, le reste étant réparti entre scolaire, sports, services généraux, affaires sociales.... Au total, 2 245 000 € contre 1 895 000 € l'année dernière. Il y a eu un gros volume en 2007, évidemment, avec 2,6 millions puisqu'il s'agissait là, notamment, des gros travaux de rénovation de la cuisine centrale. Il y a eu une baisse l'année dernière, parce que nous voulions avoir un regard calme et posé, prenant en mains la gestion municipale. Et cette année donc, nous proposons 2 245 000 €. En ce qui concerne la dette, l'impact de ces investissements et de ces emprunts sur la dette nous situe, pour l'année 2009, à 11 128 000 €. Vous allez me dire que cela est étonnant, puisque nous étions à 10 872 000 € l'année dernière, et que l'on vient de voir que nous n'allions pas emprunter plus que ce que nous allions rembourser... Nous devrions donc être stables. Il y a simplement là ce qui s'appelle les restes à réaliser, pour environ 280 000 €, qui viennent incrémenter le niveau de l'endettement, pour réaliser les travaux lancés ou engagés en 2008. Ceci se situe à un niveau de l'ordre de 9,4 années de capacité d'autofinancement. En ce qui concerne les travaux d'acquisitions, nous avons lancé des études pour le renouvellement du parc de véhicules d'entretien et de voirie, pour des véhicules à vocation électrique qui préservent l'environnement. Nous avons évidemment toutes ces dépenses qui sont peu visibles, les dépenses d'entretien, de maintenance de la voirie, pour environ 200 000 € : il s'agit là à la fois de travaux d'esthétique, de fonctionnalité, mais également de sécurité. Aux abords du lycée par exemple, après les travaux provisoires, les travaux définitifs seront effectués cette année. Le Conseil Général les financera à raison de 680 000 €, et la Ville pour environ 160 000 €. Il y aura également de gros travaux à effectuer sur notre très belle Abbaye, notamment sur ses toitures. Vous pouvez

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

ainsi constater dans quel état se trouve l'intérieur des combles des bâtiments à cause des trous dans les toitures. Nous avons donc lancé des travaux d'études de réfection de ces toitures. Ces études sont inscrites au budget travaux acquisitions, pour un montant d'environ 100 000 €. Nous avons aussi lancé une étude concernant la faisabilité d'une salle de spectacle qui serait conjointe à un multiplex de trois salles de cinéma sur l'emplacement de l'ancien Eden. Par ailleurs, de gros travaux sont prévus rue du Palais et réaménagement paysager du champ de foire, le tout pour 660 000 € inscrits au budget travaux 2009. Donc, en synthèse de cette section investissement, on peut dire que l'année 2009 est réellement une phase d'étude préparatoire aux grands projets que nous voulons mettre en place en 2010 et années suivantes. L'investissement est en hausse de 18%. Nous rattrapons quelques oublis passés, je pense en disant ceci à la qualité de la toiture de l'Abbaye. Nous contractons un nouvel emprunt identique au désendettement, donc un endettement maîtrisé à 9,4 années de capacité d'autofinancement.

Je passerai rapidement sur les budgets annexes. Je vais juste souligner deux ou trois choses sur chacun de ces budgets sur lesquels vous aller devoir voter. Usine Relais : baisse des charges et intérêt de la dette, et la subvention d'équilibre qui est en baisse de 32 000 € à 7 000 € pour 2009. Bâtiment Commercial, rue Gambetta : un déficit de fonctionnement de 28 000 € ; sur les neuf boxes, sept ont été vendus pour 235 730 €. Nous allons grâce à cela pouvoir anticiper le remboursement de la dette. Les thermes : le bâtiment qui avait été incendié sera démoli. La Ville participe encore au budget Thermes en déficit de 46 000 €. Il y a dans les charges de ce budget un remboursement du capital de la dette de 22 000 €. Budget Transport : il s'agit du car scolaire et du chauffeur. Le Conseil Général a fortement augmenté sa subvention, qui passe de 2 300 € en 2008 à 15 100 € cette année. La participation du budget de la Ville s'en trouve réduite de moitié, passant de 32 000 € à 16 000 €. Budget Eau et Assainissement : la surtaxe Eau ne bouge pas, elle est stabilisée à 0,70 €/ m³, ce qui permettra de lancer une nouvelle tranche de travaux, essentiellement de colmatage des fuites ou de changement des tuyauteries pour 232 000 €. Côté Assainissement : le remboursement d'une annuité de la dette de 171 000 € et un remboursement anticipé de 160 000 €. Lotissement Vallon du Ponant : il restait trois terrains à vendre. Deux sont maintenant réservés et les promesses de vente ont été signées. Il en reste un. Il est donc temps désormais de lancer un nouveau programme de lotissement. Des projets vont être engagés, des études ont été discutées en commission Aménagement de l'Espace et Urbanisme. Zone industrielle : en ce qui concerne la Grenoblerie, trois parcelles restent à céder. La Ville a repris la maîtrise de ce terrain avec l'acceptation d'ODI, qui était l'aménageur et qui nous a informés en septembre 2008 que, je lis, « dans le cadre de nos bonnes relations, nous renonçons à aménager une zone d'activités à vocation commerciale sur ce site, conformément à vos attentes... ». La Ville a donc repris totalement la maîtrise de cette zone de la Grenoblerie. Nous proposerons d'ailleurs dans quelques instants une délibération visant à créer deux nouveaux budgets annexes, « Grenoblerie 2 » et « Grenoblerie 3 », qui permettront d'aménager des terrains de l'autre côté de la route, en prolongement de la zone actuelle. La « Grenoblerie 3 » ne fera pas, pour l'instant, l'objet d'une délibération ; il s'agira d'aménager des terrains acquis à Madame Dumas. J'en ai fini de mon long exposé. Le sujet était dense. Nous pouvons passer au débat ».

M. le Maire : « Merci, Monsieur Raillard. Merci pour cette présentation très claire, très transparente qui, je le sais, a nécessité un certain nombre d'études et d'efforts de la part des équipes financières de la maison. Je vais donc passer au débat et aux commentaires. Monsieur Bouron ? »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Bouron : « Mon propos portera sur les trois points de votre conclusion : maîtrise des dépenses de fonctionnement, investissement et recours à l'emprunt. Si on regarde le fonctionnement et les recettes, on constate, et je ne fais qu'un constat sans commentaire supplémentaire : comme vous, je vois qu'elles sont toutes en baisse, sans exception, y compris celles de la fiscalité par rapport à la progression de 2008, puisque l'enrichissement naturel des bases vous avait rapporté 208 000 € en 2008, et ne vous rapporte que 142 000 € en 2009. Les compensations de l'Etat sont à hauteur de 405 000 €, Monsieur Raillard, je me permets de corriger votre chiffre, et non pas 479 000 €, puisque vous incluez dans les compensations la dotation de péréquation qui n'est pas une compensation mais, comme son nom l'indique, une dotation. Je la mettrai donc dans les dotations de l'Etat... »

M. Raillard : « J'ai encore à apprendre... »

M. le Maire : « C'est une question de sémantique, si je comprend bien... et de comptabilité ».

M. Bouron : « Peut-être ... »

M. le Maire : « Mais enfin, on ne s'est pas trompé de colonne... »

M. Bouron : « Peut-être, mais cela montre quand même que les compensations de l'Etat sur les trois taxes diminuent de 13,2%, ce qui est extrêmement important. 53 000 € ! Les dotations de l'Etat sont effectivement en régression, mais seulement de 2,21%. Donc même l'influence de la population n'est pas insurmontable. La reprise des résultats, qui étaient de 1 229 000 € l'année dernière, n'est que de 973 000 € cette année, donc environ un quart de moins, soit 26%. En réalité, vos recettes ont diminué de 219 647 €, plus les 255 000 € d'excédent, donc 475 000 € de diminution, soit près de 9,4 points de fiscalité, si on les transformait en points de fiscalité. En ce qui concerne les dépenses : pour un volume de 9 182 434 € contre 8 454 135 € sur le compte administratif que nous voterons sur le réalisé, vos dépenses progressent de 728 000 €, soit 8,6%. Si on enlève les dépenses imprévues, il reste encore une progression de 4,6%. Je prendrai deux ou trois exemples. Les charges de personnel, pour 4 523 000 € contre 4 259 000 €, augmentent de 263 000 €, soit 6,19%, alors que le nombre de personnel titulaire diminue... Les charges de personnel représentent 51,2% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 90% des impôts payés par les Angériens, ce qui est extrêmement important bien entendu. Les charges de téléphone : il s'agit d'un exemple. Elles passent de 22 627 € à 28 926 €, soit une progression de 27,8%. Les charges de la dette : même si on y met des provisions, ce qui est prudent, elles progressent de 11,5%. En ce qui concerne l'investissement, vous inscrivez 790 000 € de remboursement de capital de la dette couvert par 1 180 618 € d'épargne brute qui se décompose en 359 243 € d'amortissement et de 821 375 € d'épargne, que nous devons comparer aux 973 489 € d'excédent en 2008. Cela veut donc dire qu'il nous manque 152 154 €, que vous avez affectés à la section de fonctionnement. Vous nous aviez indiqué qu'il était inutile de constituer des excédents pour les affecter au fonctionnement, et dès votre premier budget, c'est ce que vous faites alors que vous le dénonciez. L'investissement 2009 est supérieur à celui de 2008, incontestablement. Sur 2 245 000 € de travaux, 1 950 000 € sont consacrés à la voirie, l'entretien de bâtiments et l'environnement, soit 90% du budget d'investissement. Il subsiste peu pour le reste des investissements. Nous retrouvons vos caméras de surveillance pour 90 000 €, soit deux fois l'investissement des sports, soit autant que celui consacré aux eaux pluviales, à l'éclairage public et aux acquisitions de véhicules réunis. Vous nous proposez l'aménagement de la zone de la Grenoblerie 2 et 3 : à ce propos, et à l'inverse de ce que vous dites dans votre conférence de presse, Monsieur le Maire, je voudrais vous rappeler que la Ville a toujours la compétence

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

économique, qu'elle ne l'a pas déléguée à la Communauté de Communes, qu'elle est simplement partagée, alors que vous vous déclarez favorable à une grande Communauté de Communes, et au passage, en TPU. Si nous passons en TPU, nous abandonnerons complètement la compétence économique à la Communauté de Communes. En ce qui concerne les recettes d'investissement : elles ne sont pas sans risque, puisque les cessions sont extrêmement importantes, à hauteur de 638 000 €, et l'amortisseur n'est que de 276 000 € en dépenses imprévues ; cela veut dire que le risque est encore de 360 000 €. Vous ne retrouverez pas en 2010 les 200 000 € de TVA de 2008 que vous allez percevoir en 2009. Enfin, les subventions, et cela me surprend, ne représentent que 4% de votre budget d'investissement. En conclusion, vous ne maîtrisez pas vos dépenses de fonctionnement, votre investissement est supérieur à celui de 2008, sur incitation du plan de relance gouvernemental, sans apport réel de financement supplémentaire, mais avec une simple avance de TVA. Votre insuffisance de financement d'investissement est couverte par un emprunt nouveau de 775 000 €, ce qui ne permet pas un désendettement significatif de la Ville. Dans un contexte certes difficile, nous constatons que les chiffres vous rattrapent, que vos paroles ou vos écrits sont souvent en inadéquation avec les réalités budgétaires, et ce budget 2009 n'est pas en mesure de sortir la belle endormie de sa torpeur. Donc, nous ne voterons pas le budget 2009».

M. le Maire : « Merci Monsieur Bouron. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur Raillard ? »

M. Raillard : « Oui, je voudrais d'abord dire que si l'on mutualise à travers la TPU, nous perdons éventuellement la maîtrise d'un certain nombre de recettes, mais nous mutualisons aussi nos risques. Nous ne sommes plus dans une ère où nous pensons vivre tout seul, comme le village gaulois au milieu de la forêt... Nous estimons plutôt que nous sommes dans une approche plus communautaire où les intérêts et les risques des uns et des autres doivent être mutualisés. C'est un parti-pris. Nous préférons travailler en équipe plutôt que travailler seuls dans notre coin. Voilà pour la première partie de ma réponse. Pour ce qui concerne l'autre partie de ma réponse, je suis perplexe. Vous nous reprochez à la fois notre transparence, notre sincérité, notre volonté, comme l'a suggéré le cabinet KPMG, de ne pas avoir des budgets insincères - le mot, n'est pas de moi, il est d'eux -. Nous avons pris la décision de réduire l'excès de dépenses, les provisions qui avaient pu être mises en place par le passé, tout en conservant celles qui nous paraissaient être un principe de précaution, et uniquement celles qui permettaient d'avoir recours à un remboursement de la dette. Nous avons donc volontairement décidé de réduire de 1 100 000 € à 820 000 € le montant de l'autofinancement parce que nous pensons qu'il ne faut pas être trop gras dans ce domaine. Enfin, j'aimerais bien, et cela m'amène à montrer quelques diapositives, parler des demi-vérités et des vrais mensonges de l'opposition à ce stade. Demi-vérité : Monsieur Bouron, Conseil municipal du 19 février 2009 : « Nous avons baissé les taux de fiscalité de 5,5 points sur la dernière mandature ». J'ai relu les minutes du Conseil municipal, c'est écrit, signé, adopté... En effet, voici les chiffres des quatre taxes, qui ont baissé. Mais de 1989 à 2007, est-ce que ces chiffres et ces courbes montrent la même histoire ? Certainement pas ! Je ne mélange rien du tout, je montre les taux des quatre taxes au cours de vos trois dernières mandatures. La Ville, pendant cette période, a transféré des compétences à la Communauté de Communes, et évidemment, cette dernière a progressivement augmenté ses taux d'imposition : ouverture du centre Atlantys en 1999, transfert du personnel du tourisme en 2002, transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la maison de la petite enfance en 2007. J'ai pris un exemple, celui de la Taxe d'Habitation : vous avez en rose le taux additionnel de la Communauté de Communes, en bleu la Ville, et l'Angérien, lui, paye ce qui est en rouge. Moi, je ne vois pas sur la courbe rouge de baisse du niveau d'imposition Ville plus Communauté de Communes. L'impôt payé

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

par les Angériens n'a donc pas baissé. Deuxième exemple de demi-vérité : Madame Deslandes, Conseil municipal du 18 décembre 2008 : « Les chiffres de la gendarmerie font état d'une baisse de 46% du nombre de faits de délinquance entre 2002 et 2008... ». Je cite le capitaine Metz dans l'Hebdo du 5 mars 2009 : « La délinquance a baissé de plus de 40%. Toutefois, les taux de criminalité restent à Saint-Jean-d'Angély à un niveau deux fois trop élevé... ». Demi-vérité ! « Le cabinet ORFEOR percevra une somme plafonnée à 101 800 €... », Monsieur Bouron, Madame Mesnard, Monsieur Prabonnaud, Madame Deslandes, Monsieur Moutarde, Madame Toucas-Bouteau dans l'Angérien Libre du 5 décembre 2008. Vous lisez « percevra une somme plafonnée... » ou bien vous lisez « 101 800 € » ? Voilà ce que disait la délibération qui a été votée lors du Conseil municipal du 20 novembre : « Le cabinet ORFEOR percevra, d'une part une rémunération forfaitaire fixe de 3 800 €, d'autre part une rémunération au résultat basée sur 35% des économies - c'est-à-dire qu'il n'y a pas de rémunération s'il n'y a pas d'économies -, cette rémunération étant plafonnée à 90 000 € au cas où l'économie serait supérieure à 270 000 € ». Voilà pour les demi-vérités... »

M. le Maire : « Est-ce que je peux ajouter aussi une autre demi-vérité ? Elle vient d'être exprimée, et donc je ne peux résister à la tentation... Vous citez le chiffre de 90 000 € de dépenses en vidéo surveillance. Mais vous oubliez de dire que ces 90 000 € sont subventionnés à hauteur de 35 000 €. Le solde est donc de 55 000 €. C'est cela, les demi-vérités. Il ne faut pas seulement dire une partie des choses. Vous ne favorisez pas un débat démocratique en procédant de la sorte. Et, pire que les demi-vérités, il y a les vrais mensonges ».

M. Raillard : « Vrai mensonge : Madame Mesnard dans le Sud-ouest du 12 mars 2009 : « L'autorité des deux Parisiens indispose au sein même de la majorité ... ». Je pense d'ailleurs que vous vouliez dire « autoritarisme », soit-dit en passant... Madame Mesnard, nous ne sommes pas des parachutés, nous ne regardons pas la Ville ni les Angériens de haut. Nous essayons simplement d'apporter un œil neuf, une vision différente. Nous considérons en tout cas que votre stratégie est indigne de vous, est indigne de votre parti quand finalement, vous utilisez la rumeur et l'exclusion comme mode de gestion de votre opposition ».

M. Bouron : « Je voudrais quand même revenir sur la fiscalité. Si les impôts ont progressé dans la période que vous avez indiquée, c'est surtout dû à l'accident Brossard. La municipalité a été obligée d'abandonner la TP de cette entreprise et la compenser par une augmentation de la fiscalité de 7%, ce qui a donné un produit x. Ce produit a été redonné aux Angériens, Monsieur Raillard, en deux fois : en baissant la fiscalité de 3 points une première fois, et de 2,5 points une deuxième fois, ce qui fait 5,5 points au total. Les bases étant revalorisées, le produit reversé correspondait aux 7% prélevés ».

M. Raillard : « Sauf pour la compétence tourisme où il y a eu une économie. D'ailleurs, la compétence tourisme a été cédée à la Communauté de Communes, mais on continue aujourd'hui à payer un remboursement de l'intérêt de la dette de 15 000 € par an. Par ailleurs, la Communauté de Communes a augmenté sa fiscalité, parce que son coût a augmenté de ces 15 000 €, et il n'y a pas eu réduction effective dans le taux d'imposition... »

M. le Maire : « Il n'y a pas eu de réduction, puisqu'il s'agissait de 2002, et si vous regardez les courbes de 2002, on voit que la compétence de l'Office du Tourisme a bien été en partie transférée à la Communauté de Communes, mais qu'en même temps, on augmentait les taux. Tout cela n'est donc pas aussi cohérent que vous semblez le dire. Ce qui est clair en tout cas,

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

c'est qu'aucun Angérien ne vous dira que sa fiscalité locale a baissé au cours de ces dix dernières années ».

M. Bouron : « On ne pourra même pas vous le dire au budget 2009, puisque les bases ont augmenté de 2,5%. Donc à taux constant, l'Angérien va trouver sur sa feuille d'impôt une augmentation de 2,5%. Et si j'ai bien compris, il en trouvera plus, puisque vous proposez au Débat d'Orientation Budgétaire une augmentation de 13% des impôts de la CDC ».

M. le Maire : « Je vois simplement que les courbes d'augmentation des taux sur les dix dernières années n'ont pas cessé d'augmenter, se sont stabilisées. Voilà, c'est tout ce que je peux dire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Monsieur le Maire, Association des Sapeurs-Pompiers, subvention supprimée ; Orphelinat de la Police, subvention supprimée ; SOS Rivières, subvention supprimée ; Anciens Combattants, subvention diminuée ; Aide... » (coupure du micro)

M. le Maire : « Madame Mesnard, est-ce que je peux me permettre ... ».

Enumération inaudible

M. le Maire : « Madame Mesnard, pouvez-vous simplement m'écouter... »

Enumération inaudible

M. le Maire : « Madame Mesnard, on n'est pas ici dans un... »

Enumération inaudible

M. le Maire : « Vous n'avez pas le sentiment du ridicule, Madame Mesnard ? »

Enumération inaudible

M. le Maire : « Excusez-moi, est-ce qu'il y a un médecin dans la salle ?... »

Enumération inaudible

M. le Maire : « Appuyez sur votre bouton pour qu'on puisse vous entendre ».

Mme Mesnard : « ...coupé la parole, excusez-moi. Donc vous faites le choix de supprimer les subventions de 47 associations, de diminuer les subventions de 25 autres. Ce sont donc au total 72 associations, soit les deux tiers, jusque là considérées comme utiles à la ville, qui sont touchées par vos choix budgétaires. Cela représente une économie d'à peu près 40 000 €, hors C.C.A.S. Dans le même temps, vous faites le choix de dépenser 90 000 € pour des caméras de surveillance parfaitement inutiles, et de dépenser 57 000 € pour un chargé de communication. Les Angériens jugeront de ce choix qui va priver Saint-Jean-d'Angély d'une grande partie de ses forces vives, forces vives qui contribuaient au développement économique, au rayonnement, à l'animation et au vivre ensemble de cette ville. Vous annoncez une augmentation de l'investissement de 1 000 000 € supplémentaire pour contribuer au plan de relance des entreprises angériennes : encore une fois, vous trompez les Angériens. En effet, vous inscrivez en recettes près de 500 000 € liés au produit de la vente

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

d'immeubles. Outre que vous privez la Ville de toute possibilité d'extension de ses écoles, vous n'êtes pas du tout certain de vendre ces immeubles... Et l'honnêteté, en gestion, consiste à n'inscrire que les recettes dont on est assuré ! Par ailleurs, une lecture attentive de ces investissements pose question sur la pertinence de certains projets, comme l'étude d'un nouveau plan de circulation pour 80 000 €, l'installation de la vidéo surveillance, le projet de jardin public à la place du parking de l'Hôtel de Ville, le réaménagement du champ de foire et l'aménagement de la rue du Palais, alors qu'il n'y a plus de projet autour de la caserne. Enfin, pour une grande partie, ce million d'euros d'investissement supplémentaire ne profitera pas à l'économie locale : 300 000 € seront en effet consacrés aux acquisitions de la rue du Palais, 90 000 € aux caméras, 225 000 € à des études réalisées par des cabinets extérieurs. De plus, vous oubliez de dire que votre choix d'abandonner le projet des thermes ludiques prive la Ville, non seulement de son seul projet économique d'avenir, mais également de 900 000 € de vente de la caserne, et que cela va continuer à coûter 57 000 € d'entretien. Enfin, et je vous rappelle vos promesses de campagne aux Angériens... Vous reconnaissez ce document ? Vous vous engagez « Moi, Paul-Henri Denieuil, en tant que chef d'entreprise, je sais comment convaincre d'autres chefs d'entreprises de prendre une décision en notre faveur. J'ai déjà pris des contacts à haut niveau qui sont très prometteurs. Une grande société, installée en région parisienne, souhaite délocaliser ses activités de gestion de factures pour faire des économies. Sur 100 personnes employées, 70 accepteraient de venir à Saint-Jean-d'Angély, 30 seraient recrutées sur place ». Que s'est-il passé ? Ne dites pas aux Angériens que c'est la faute de la crise. De même, vous indiquiez qu'« une grande enseigne européenne souhaite s'implanter dans le sud-ouest. Elle recherche une zone de chalandise de plus de un million d'habitants. La localisation de Saint-Jean-d'Angély peut les attirer. 100 emplois nouveaux seraient créés ». Là aussi, où est passée cette grande enseigne ? Décidément, Monsieur le Maire, vous parlez beaucoup, vous promettez beaucoup, vous accusez beaucoup les autres d'incompétence, mais les Angériens, eux, ne voient rien venir. Votre budget est, pour les Angériens qui ont cru en vos promesses, le budget de la déception ».

M. le Maire : « Merci Madame Mesnard. Monsieur Raillard, voulez-vous répondre ? »

M. Raillard : « Je vais jouer à Françoise Mesnard : L'Arche, subvention doublée, Croix d'Or, subvention doublée, Croix Rouge Française, subvention doublée, Secours Catholique, subvention doublée, Restos du Cœur, subvention doublée... A un moment donné, cela devient un peu lancinant. Je reviens sur votre dernier commentaire concernant l'économie : c'est peu connaître le monde de l'entreprise que de penser que des entreprises, dans la crise actuelle, vont décider, soit de se délocaliser, soit de construire de grosses structures de plusieurs dizaines de milliers de m², même à proximité d'une autoroute et d'une sortie d'autoroute. Je trouve également cavalier votre historique en matière de thermes, alors que vous avez fait voter un prolongement de deux ans de la convention AVA & P2i, rendant aujourd'hui impossible tout lancement de projet de la part de la municipalité, au risque de se trouver en défaut juridique par rapport à cette convention ».

M. le Maire : « Merci Monsieur Raillard. D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ? Monsieur Moutarde, vous avez la parole ».

M. Moutarde : « Excusez-moi, je vais être plus terre-à-terre. Je voudrais revenir sur le budget, au niveau des dépenses, section culturelle, page 15. L'année dernière, vous avez consommé 5 500 € en eau, bâtiments culturels. Là, vous inscrivez en propositions 23 550 € ... Pouvez-vous nous expliquer ? Madame Ducournau, peut-être ?...»

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « Je vais vous répondre, le temps pour Monsieur Raillard de me renseigner sur le sujet. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Monsieur Prabonnaud ? »

M. Prabonnaud : « J'ai vu tout-à l'heure sur vos images « plus de saupoudrage ». Effectivement, l'année dernière, vous nous aviez prédit « fini le saupoudrage pour les associations », saupoudrage, aviez-vous bien précisé, dicté par le clientélisme. Or je m'aperçois que rien n'a changé, et je ne suis pas là tout-à-fait d'accord avec Françoise, puisque sur 33 subventions, 15 toucheront moins de 500 € et 10 moins de 300 €. Vous n'appellez pas cela du saupoudrage ?! Ce n'était pas la peine de vouloir donner des leçons pour en arriver à cette répartition de subventions ».

M. le Maire : « Je ne comprends pas, Monsieur Prabonnaud. Notre saupoudrage, ce sont des gros grumeaux, alors qu'avant, c'était quand même... »

M. Prabonnaud : « Comment, comment ... »

M. le Maire : « Excusez-moi, Monsieur Prabonnaud, écoutez-moi une seconde. Si j'entends la litanie de Madame Mesnard, on a quand même bien supprimé un certain nombre de subventions... Là, je lui donne acte, elle a raison ».

M. Prabonnaud : « Aventure Moto Détente : 168 €, ça va sûrement beaucoup les aider à gérer l'association ! La CB : 168 € ; les Pêcheurs : 267 € ... Quant aux associations sportives du lycée, il vaudrait à mon avis mieux les supprimer, parce que 100 €... »

M. Raillard : « Mais vous avez raison, nous ne sommes pas allés assez loin dans la suppression des subventions ».

M. Prabonnaud : « Voilà, d'accord... Mais en attendant, c'est comme ça ! »

M. le Maire : « En ce qui concerne les subventions, je voudrais simplement faire une remarque générale... »

M. Raillard : « J'ai la réponse technique à la question de Monsieur Moutarde concernant la somme de 23 550 €. Il s'agit en fait d'une fuite au faubourg Taillebourg qui a été renégociée avec la SAUR, et qui a engendré une inscription de 18 000 €. Il s'agissait d'une fuite d'eau dans un local associatif. La Ville n'allait peut-être pas suffisamment le visiter et l'association, visiblement, l'avait déserté, puisqu'il y a tout de même eu pour 23 000 € de fuite d'eau. C'est effectivement colossal. Mais nous avons enfin les passes de tous les locaux associatifs, et nous allons désormais rationaliser tout cela, réduire le nombre de locaux... Il y a 103 bâtiments municipaux, et il est évidemment insupportable d'avoir ce genre de dépenses ».

M. le Maire : « En ce qui concerne les subventions, je voudrais dire, et je voudrais qu'on le comprenne, que l'on est dans un contexte où chacun d'entre nous doit faire des efforts. Nous sommes contraints sur le plan financier. C'est vrai pour la municipalité, c'est vrai pour chacun d'entre nous. Dans ce contexte, il y a des dépenses qu'on ne peut pas réduire, sauf sur une période donnée, qui peut-être de deux, trois ou quatre ans. Par exemple, on ne peut pas réduire les dépenses de personnel de la commune, parce que nous avons des contraintes, non seulement sociales, mais aussi légales. En revanche, il y a des dépenses sur lesquelles on peut essayer de rationaliser. Et notre objectif est de rationaliser les dépenses qui touchent les subventions accordées aux associations. Je sais très bien qu'à Saint-Jean-d'Angély, les

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

associations sont une richesse. Elles contribuent à développer ce lien social entre nous tous. Dans certains cas, elles sont même essentielles, en particulier au moment où on traverse une crise très importante. On a fait des choix. Ces choix peuvent être critiqués, je n'en disconviens pas. Mais il fallait prendre des décisions, nous l'avons fait. On a d'abord accepté, avant de connaître la profondeur de la crise, de prendre des engagements à l'égard de grands clubs sportifs. Ces engagements, on les a pris, mais je regrette de les avoir pris si tôt. Ensuite, si nous voulions réduire les subventions d'un montant significatif, il fallait faire des efforts. Les subventions sont réduites globalement, je parle sous le contrôle de Monsieur Raillard, de 36 000 €. L'objectif que je m'étais fixé était une réduction des subventions de 50 000 €. On a voulu fléchir ces subventions. En ce qui concerne tout d'abord les domaines sociaux et humanitaires, nous avons augmenté les subventions à partir du moment où nous avons eu la certitude que ces actions étaient utiles pour les Angériens. Nous avons ainsi augmenté la Croix Rouge, les Restos du Cœur, l'Arche etc. Nous avons par contre diminué la subvention du Centre Socio Culturel, parce que nous n'avons aucune transparence sur les actions que menait cette association. On le leur a dit. Cette diminution du centre Socio Culturel a été reportée sur le C.C.A.S. Pour ce qui concerne le C.C.A.S, nous avons l'ambition d'élargir ses compétences et augmenter ses moyens. Nous avons également souhaité tenter ne pas faire d'économies dans les domaines qui touchaient à l'éducation des jeunes, qu'il s'agisse du sport, de la culture ou toute autre activité s'y rapportant, au détriment de certaines autres associations bénéficiant jusqu'alors de notre aide et qui ont des bilans et des actifs largement suffisants pour assurer leur survie pendant les deux ou trois prochaines années. Enfin je terminerai en soulignant le fait que pratiquement toutes les associations qui ont été citées par Madame Mesnard bénéficient de notre soutien à l'occasion d'évènements, ou simplement dans le cadre de mise à disposition de locaux. Dans certains cas, ces locaux sont même mis à disposition avec en plus le chauffage, l'entretien, le téléphone ... Pourquoi voulez-vous que les Angériens payent des impôts pour subventionner des associations qui ont des activités que j'appelle « activités de loisir » ?... Vous savez, il y a parmi mes amis des joueurs de bridge, des joueurs de tarot, de fléchettes, mais cela ne change rien à ma vision des choses. Nous traversons aujourd'hui une crise profonde, et je n'accepte pas que l'on continue à saupoudrer, pour ne pas parler de clientélisme. Je préfère ne pas augmenter les impôts et demander à chacun de faire les efforts nécessaires. Oui, je sais qu'à Saint-Jean-d'Angély, pratiquement la moitié des habitants de la commune ne paye pas d'impôt. Ceux-ci, évidemment, ne sont pas concernés par une éventuelle hausse ou baisse d'impôt. Mais je pense qu'il est raisonnable, au moment où nous connaissons une crise très profonde, que l'on se montre juste. Voilà ce que je voulais dire au sujet des subventions. Je voudrais maintenant revenir de façon solennelle sur mon élection. J'ai été élu dans la perspective de redonner du dynamisme à Saint-Jean-d'Angély. J'ai été élu parce que j'ai effectivement fait une promesse, celle de développer l'emploi, et de créer, en particulier, 500 emplois marchands pendant ma mandature. Cet objectif, je l'ai toujours. Croyez-le, c'est un objectif qui m'obsède. Et je n'accepte pas que l'on me dise que depuis le mois de mars dernier, il ne s'est rien passé en France. Il faut vraiment bien mal connaître la situation économique d'aujourd'hui pour affirmer que l'on peut faire venir des entreprises d'un coup de baguette magique, alors que pendant vingt ans, on a laissé notre territoire dépérir ! Je voudrais donc simplement que l'on soit sérieux et que l'on ne dise pas n'importe quoi aux Angériens. Enfin, pour ce qui concerne le projet thermal, il s'agit du scandale des scandales. Je ne dirai rien aujourd'hui, mais je me réserve le droit, le moment venu, de tout vous révéler.... Et là, vous aurez des surprises ! Voilà ce que je voulais vous dire pour l'instant. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Madame Mesnard ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Mme Mesnard : « Monsieur le Maire, s'il y a une chose sur laquelle nous sommes d'accord, c'est qu'on ne peut effectivement pas augmenter les impôts des Angériens. En revanche, on a toujours le choix. Les associations sont des forces vives qui sont extrêmement importantes pour une ville comme Saint-Jean-d'Angély. C'est également un facteur de développement économique, d'emploi, d'animation... Je crois que l'on ne peut pas se priver de cette force vive. Vous aviez le choix entre effectivement continuer à dépenser 40 000 € pour les associations - parce que, quand même, deux tiers d'entre elles, 72 sur 109, ont vu leur subvention supprimée ou diminuée - ou dépenser ce montant dans un chargé de communication ou des caméras de vidéo surveillance. Vous avez fait un choix. Et ne dites pas qu'il s'agit du problème de la crise ou de la rigueur. Vous dépensez de l'argent. Vous avez fait le choix de faire mourir un certain nombre d'associations, de priver la Ville de forces vives, pour installer des caméras de surveillance ou pour recruter un chargé de communication... »

M. le Maire : « Merci, merci Madame Mesnard. Nous avons bien compris votre message ».

Mme Mesnard : « Comme d'habitude... »

M. Chauvreau : « Je voudrais réagir à la remarque de Bernard Prabonnaud. Je suis effectivement assez d'accord avec ce qui a été dit. : nous n'avons pas supprimé le saupoudrage, nous l'avons effectivement diminué. Il faut savoir que l'on hérite d'un mécanisme ou d'un système que tu connais bien. On a essayé de mettre en place pour cette année un modèle de répartition des subventions qui puisse nous être opposable. Nous avons des mécanismes de répartition à partir de critères qu'on a bien identifiés, à partir desquels on calculera et versera la subvention. Des critères comme les effectifs, les déplacements, l'animation, le dynamisme intervenaient dans le modèle utilisé précédemment. Un calcul était effectué, suivi ensuite d'un réajustement de la commission. Et là, il n'y avait plus de règle ! Il n'était pas sérieux de présenter aux Angériens un mécanisme réputé très pointu, avec une répartition par points, pour ensuite ne pas en tenir compte, avec une commission attribuant des subventions de façon arbitraire. Ce n'était pas le cas ? ».

M. Prabonnaud : « Je te présente des remerciements au nom de l'OMS et de la Commission des Sports. Je te donne rendez-vous l'année prochaine afin de constater comment auront fonctionné tes cinq critères, qui sont les mêmes que les nôtres, soit dit en passant. Je te signale que tu as attribué cette année les subventions sans avoir envoyé un seul bulletin de demande de subvention. Tu as donné... Monsieur a donné ! ».

M. le Maire : « Monsieur Prabonnaud, personne ne donne. On ne donne pas, on attribue ».

M. Prabonnaud : « Comment vous ne donnez pas ? Il faut vous rendre les subventions ? »

M. Chauvreau : « Les subventions qui s'apprêtent à être versées ont été calculées à partir des chiffres de l'année dernière. On s'est appuyé sur le montant de la subvention qui était versée l'année dernière, montant qui n'avait jamais été aussi important ».

M. Prabonnaud : « Parce qu'en un an, tu n'as pas réussi à remplir les papiers et les envoyer aux associations ? »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Chauvreau : « Non. Cette subvention est tout simplement une subvention de transition. On a également souhaité associer davantage les acteurs sportifs angériens. Tu sais, l'OMS qui était en sommeil ».

M. Prabonnaud : « Merci pour Monsieur Harmegnies, merci pour Monsieur Cron... »

M. Chauvreau : « Non mais ce n'est pas un jugement de valeur, il s'agit juste d'un constat. En l'espace de deux ans, il ne s'est rien passé. Juste un éclairage en ce qui concerne la répartition que nous proposait Monsieur Prabonnaud l'année dernière ou il y a deux ans plutôt... »

M. Prabonnaud : « Ce n'est pas Monsieur Prabonnaud, c'est l'OMS ».

M. Chauvreau : « Qui vote les subventions... ? »

M. Prabonnaud : « Tu as oublié de demander la parole... Jean-Marie ? »

M. Boissonnot : « Je faisais partie de la commission des finances à l'OMS : nous n'avons jamais traité un seul dossier, Bernard ! »

M. Chauvreau : « Je veux juste apporter un éclairage, sans rentrer dans les détails, pour que les gens comprennent. J'aurai l'occasion de présenter le modèle sur lequel nous nous sommes appuyés pour répartir les subventions de cette année. L'ancien dispositif, donc, utilisait une répartition par points, avec une valeur attribuée à ce point qui était de 2,83 €. La subvention théorique était calculée en fonction du nombre de points détenus par le club. Je prends le club de Handball par exemple : ce club avait une subvention théorique qui se montait à 2 387 €, calculée d'après les critères préétablis. La subvention versée a été de 700 €. On se sait pas pourquoi... Réajustement ?... ».

M. Prabonnaud : « Et pourquoi ? Simplement parce que le club de Saint-Jean-d'Angély est associé pour un tiers à celui de Saint-Hilaire-de-Villefranche. Donc on a versé un tiers de la subvention, cela me paraît logique ».

M. Chauvreau : « Vous avez la même chose avec le club de judo de Saint-Jean-d'Angély, qui associé avec Loulay. Il s'agit ici d'un cas un peu différent : le club a 795 € de subvention théorique, et on lui verse 1 300 € de subvention effective. Nous trouvons donc là deux clubs avec des caractéristiques identiques traités de manière complètement différente. Il s'agit d'un principe complètement idiot ...».

M. Prabonnaud : « Complètement idiot... ce n'est pas un jugement de valeur, ça ? »

M. Chauvreau : « ... et indéfendable ».

M. le Maire : « Est-ce que je peux me permettre d'interrompre ce débat sportif ? »

M. Chauvreau : « Oui. Je conclus. Nous avons essayé de retenir deux principes essentiels. Le montant des subventions est tout d'abord et évidemment lié avec les capacités financières de la Ville. Ensuite, nous avons adopté une certaine sélectivité dans notre soutien en termes de subvention. On peut ainsi imaginer que les personnes qui veulent faire du loisir se prennent en charge, même si la commune met effectivement à disposition des bâtiments et les conditions

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

afin qu'elles puissent pratiquer. Cela me paraît cohérent, en l'état actuel des choses. On peut avoir des idées généreuses, mais, à un moment donné, être confronté à la réalité du terrain et ne pas pouvoir les appliquer. Dernier point, nous mettrons en place, dans les jours qui viennent, des conventions de partenariat avec les différents clubs de manière à bien identifier et clarifier le montant des subventions accordées, et ainsi améliorer la lisibilité ».

M. Prabonnaud : « La lisibilité, c'est qu'on donne aux associations entre 10% et 13% de leur budget ».

M. Chauvreau : « D'accord. Entre 10% et 13%, que le budget soit positif ou négatif... On est donc sur la quantité, on ne s'occupe pas de l'aspect qualitatif ? »

M. Prabonnaud : « Le RACA a 400 000 € de budget, il perçoit 40 000 € de subvention, et c'est tout à fait logique. C'est la même chose pour le NCA ».

M. Chauvreau : « Donc vous comprenez, vous pouvez dès demain créer votre association, vous concevez votre budget et vous obtenez 10% ... »

M. le Maire : « Excusez-moi, mais je voudrais essayer d'éviter ces débats bilatéraux...oui ? »

M. Boissonnot : « Je voulais ajouter une petite chose, si on parle de budget. Celui du Moto Club est de 600 000 €. J'ai accepté l'année dernière la diminution de la Région, où siège Françoise Mesnard, de 18 000 € à 0 €, huit jours avant le Grand Prix ».

Mme Mesnard : « Oui mais vous faisiez du bénéfice, donc... ».

M. Boissonnot : « Nous sommes une force vive de Saint-Jean-d'Angély. Nous avons 500 bénévoles, nous avons organisé 10 épreuves du Championnat du Monde, nous avons été reconnus meilleurs organisateurs du Mondial en 1999, et là, la Région me supprime ces 18 000 € à huit jours du Grand Prix. Voilà les faits ».

Mme Mesnard : « Je suis désolée, mais vous êtes surtout un club de manifestation et d'organisateur de spectacle. J'attends toujours le budget sur l'école de pilotage... ».

M. le Maire : « Non attendez... ».

Mme Mesnard : « Nous subventionnons le sport, nous ne subventionnons pas le spectacle ».

M. le Maire : « Bon. Je voudrais éviter que ce débat sur le budget devienne un débat concentré sur certains aspects de subventions. Peut-on mettre au vote notre budget ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité moins 6 voix ».

VILLE

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 de la Ville, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Section investissement

en recettes et en dépenses

5 904 574,74 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses

10 003 809,43 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (23)**

M. le Maire : « Merci. Je voudrais donner une information complémentaire. Nous avons appris que... »

M. Bouron : « Monsieur le Maire, s'il vous plaît. On aurait peut-être pu voter à part les budgets annexes ».

M. le Maire : « Oui, on aurait pu les voter à part. Parce qu'il y a des budgets que vous auriez votés ? »

M. Bouron : « Tout à fait ».

Mme Mesnard : « Je pense qu'il aurait été correct de faire sortir Monsieur Boissonnot, qui donc est président d'une association qui reçoit des subventions, et qui ne doit pas participer au vote. Je suis désolée, c'est la loi, et nous pouvons donc porter plainte ».

M. le Maire : « On peut aussi faire sortir Madame Deslandes, qui est directrice d'une école qui perçoit des subventions. On peut également faire sortir Madame Mesnard, dont le mari est responsable d'une association qui perçoit elle aussi des subventions... On pourrait faire sortir beaucoup de monde. Je voudrais donc simplement que l'on vote les différents budgets annexes, de façon à ce que tout soit clair. Nous aurons l'occasion de revenir sur les problèmes d'incompatibilité ultérieurement ».

Mme Deslandes : « Alors on y reviendra, parce qu'en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat, c'est faux ».

M. le Maire : « On va y revenir tout à l'heure. Est-ce que l'on peut mettre aux voix le premier budget annexe, qui est l'Usine Relais ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité.

USINES RELAIS

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	161 660,40 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	140 710,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe sur le Bâtiment Commercial. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité.

BÂTIMENT COMMERCIAL

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 du BÂTIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	259 638,62 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	61 260,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe sur les Thermes. Il s'agit chaque année du paiement des intérêts et des dépenses d'entretien. Qui est contre ? ... »

M. Bouron : « Juste un renseignement... Les travaux sur le forage n'ont pas été effectués : ils sont en crédits reportés ? »

M. le Maire : « Oui. Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

THERMES

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	705 668,04 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	60 530,27 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Le budget annexe sur le Transport Scolaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

TRANSPORTS

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 des TRANSPORTS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	11 490,95 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	36 422,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Bien, merci. Le budget annexe sur l'Eau. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

EAU

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 de l'EAU, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	824 069,67 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	399 264,43 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe sur l'Assainissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

ASSAINISSEMENT

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

<u>Section investissement</u> en recettes et en dépenses	734 047,31 €
<u>Section fonctionnement</u> en recettes et en dépenses	515 375,67 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe Vallon du Ponant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

LOTISSEMENT VALLON DU PONANT

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 LOTISSEMENT VALLON DU PONANT, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en dépenses	267 430,00 €
en recettes	416 401,46 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	318 991,83 €
----------------------------	--------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe sur les Zones Industrielles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

ZONES INDUSTRIELLES

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2009 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en dépenses	419 431,43 €
en recettes	512 561,00 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses	684 849,00 €
----------------------------	--------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « Le budget annexe sur la Zone Industrielle de la Grenoblerie 2. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2

Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle de la Grenoblerie et afin de faciliter la gestion des stocks de terrains, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un nouveau budget annexe « Zone Industrielle Grenoblerie 2 » sur la parcelle de terrain cadastrée ZV27. Compte tenu de la législation en matière de zones industrielles, ce budget sera assujéti à la TVA ;
- et de se prononcer sur le projet de budget primitif 2009 présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 1 540 193 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 1 826 086 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Le budget annexe sur la Zone Industrielle de la Grenoblerie 3... Oui ? »

M. Bouron : « Pensez-vous l'aménager dans l'année en cours, ou attendrez-vous que la Grenoblerie 2 soit complètement aménagée et éventuellement peuplée ? »

M. Raillard : « Je pense que c'est la deuxième hypothèse qui s'appliquera ».

M. le Maire : « Mais encore une fois, on ne prend pas là d'engagement, on ne fait pas de promesse. Il faut rester flexible, en fonction des opportunités qui peuvent se présenter. Voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget annexe est voté à l'unanimité ».

ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 3

Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle de la Grenoblerie et afin de faciliter la gestion des stocks de terrains, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un nouveau budget annexe « Zone Industrielle Grenoblerie 3 » sur les parcelles de terrain cadastrées ZT37, 41 et 47. Compte tenu de la législation en matière de zones industrielles, ce budget sera assujéti à la TVA ;

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

- et de se prononcer sur le projet de budget primitif 2009 présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 1 739 500 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 2 149 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Merci. Le budget primitif général de la Ville et les budgets annexes ont donc été votés. Je voudrais simplement mentionner que nous avons reçu un courrier de la Chambre Régionale des Comptes nous informant d'un prochain audit de nos comptes pour la période 2002-2006 au cours des six prochains mois. Ce sera donc l'occasion d'avoir un regard extérieur et indépendant. Chacun peut se réjouir. Naturellement, ceci va engendrer un surcroît de travail à nos équipes qui n'en manquent déjà pas. Nous passons maintenant à un certain nombre de délibérations concernant les zones industrielles ».

M. Raillard : « Oui, je voudrais simplement, avant de passer à ces délibérations, remercier l'ensemble des services, notamment le service des finances qui a été mis à rude contribution au cours des dernières semaines pour ne pas dire au cours des derniers mois, mais aussi le secrétariat général, les différents responsables de pôles et leurs collaborateurs... Merci infiniment ».

M. le Maire : « Merci Monsieur Raillard ».

ZONES INDUSTRIELLES TRANSFERT DE TERRAINS BUDGET ANNEXE « ZONE INDUSTRIELLE GRENOBLERIE 2 »

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Par délibérations des 2 mars 2005 et 8 septembre 2005, la ville de Saint-Jean-d'Angély a procédé à des acquisitions et des échanges de terrains pour réaliser une extension de la zone commerciale et industrielle de la Grenoblerie.

Ces acquisitions ont été réalisées sur le budget annexe Zones Industrielles au sein duquel sont gérées les zones de l'Aumonerie et de la Grenoblerie.

Afin d'individualiser l'extension de la zone de la Grenoblerie dans un souci de clarté et de meilleure lisibilité, je propose au Conseil Municipal de transférer ces terrains référencés

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

ZV 27 sur un nouveau budget annexe intitulé « Zone Industrielle de la Grenoblerie 2 » au prix de revient, après les différents échanges et transferts, soit la somme de 239 630 €.

M. Raillard : « En ce qui concerne les zones industrielles, par délibérations des 2 mars 2005 et 8 septembre 2005, la ville de Saint-Jean-d'Angély a procédé à des acquisitions et des échanges de terrains pour réaliser une extension de la zone commerciale et industrielle de la Grenoblerie. Ces acquisitions ont été réalisées sur le budget annexe Zones Industrielles au sein duquel sont gérées les zones de l'Aumônerie et de la Grenoblerie. Afin d'individualiser l'extension de la zone de la Grenoblerie dans un souci de clarté et de meilleure lisibilité, nous proposons au Conseil municipal de transférer ces terrains sur un nouveau budget annexe intitulé « Zone Industrielle de la Grenoblerie 2 » au prix de revient, après les différents échanges et transferts, soit la somme de 239 630 € ».

M. le Maire : « Bien. Il y a des commentaires ou des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Je voulais simplement dire que vous avez raison, Monsieur Bouron. Notre compétence économique n'a pas été en totalité transférée, puisque nous conservons la compétence économique sur les zones comme la Grenoblerie. Nous conservons également naturellement la compétence économique sur les 7 hectares qui, je l'espère, serviront un jour à favoriser des développements. Ceci étant, la compétence générale économique a été transférée à la Communauté de Communes. Avec cette dernière, nous avons une capacité de dialogue riche, comme nous en avons aussi avec le Pays des Vals de Saintonge. Et je souhaiterais que nous puissions avoir ce même dialogue riche avec d'autres structures. Voilà. Nous allons passer au taux de fiscalité ».

TAUX DE FISCALITÉ

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Malgré une situation économique difficile et afin de développer les investissements de la Ville, il ne sera pas demandé aux Angériens un effort fiscal supplémentaire.

Une maîtrise des charges de fonctionnement et de l'endettement à un niveau raisonnable permettent de reconduire les taux de fiscalité de 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des 4 taxes comme suit :

Taxe d'habitation	10,93 %
Taxe foncière/bâti	25,30 %

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Taxe foncière/non bâti	49,67 %
Taxe professionnelle	15,31 %

M. le Maire : « Cette délibération est très simple, puisqu'il n'y a aucun changement sur les taux des quatre taxes ».

M. Raillard : « Comme vous pouvez le lire, il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des quatre taxes comme suit : Taxe d'Habitation 10,93%, Taxe Foncier Bâti 25,30% Taxe Foncier Non Bâti 49,67% et Taxe Professionnelle 15,31% ».

M. le Maire : « Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vote de ces taux est adopté à l'unanimité ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous avons ensuite un abandon de créances ».

ABANDON DE CRÉANCES

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner 40 % d'une créance de 1640,25 €, correspondant à des impayés de loyers des années 2006 et 2007, à la demande du mandataire judiciaire du débiteur qui se trouve en redressement judiciaire.

Les titres sont les suivants :

<i>Titres</i>	<i>Montant</i>	<i>Reste dû</i>
62/2006	1007,28 €	177,09 €
4/2007	1078,35 €	1078,35 €
50/2007	1078,35 €	384,81 €
		1640,25 €

La dette du débiteur serait ainsi ramenée à 984,15 €.

Les crédits seront inscrits au compte 673-01 du budget « Bâtiment Commercial » à l'occasion d'une prochaine décision modificative.

Je vous demande donc d'adopter les dispositions énoncées ci-dessus.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Raillard : « Il est proposé au Conseil municipal d'abandonner 40 % d'une créance de 1 640,25 €, correspondant à des impayés de loyers des années 2006 et 2007, à la demande du mandataire judiciaire d'un débiteur qui se trouve en redressement judiciaire. Il s'agit d'un magasin de vêtements de la rue Gambetta. L'abandon de créances est de 40% de ces loyers impayés, ce qui fait que la dette du débiteur serait ainsi ramenée à 984,15 € ».

M. le Maire : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous passons enfin au sujet que nous avons brièvement évoqué tout à l'heure, qui est le taux de compensation pour la TVA ».

APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FONDS DE COMPENSATION POUR LA T.V.A.

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le dispositif de plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services préfectoraux constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 sur les budgets suivants :

Budgets	2004	2005	2006	2007
Ville	1 450 890 €	1 306 204 €	2 194 442 €	2 566 273 €
Transports			91 415 €	
Usines Relais	5 814 €	56 034 €	1 240 €	
Assainissement	115 522 €	38 756 €	76 896 €	427 794 €
Eau	61 787 €	588 852 €	45 292 €	159 905 €
Bâtiment Commercial				
Thermes	7 000 €	238 835 €	381 650 €	
TOTAL	1 641 013 €	2 228 681 €	2 790 935 €	3 153 972 €

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Les services préfectoraux, après négociation n'ont pas pris en compte dans les dépenses d'équipement les opérations suivantes :

- les transferts d'actifs entre budgets : en 2005 transfert du budget Ville vers le budget annexe Usines Relais pour un montant de 192 208 € et en 2007 transfert du budget annexe Transport vers le budget Ville pour un montant de 17 999 €
- les subventions en nature inscrites dans le cadre de vente de crédit bail :
 - o en 2004 sur le budget annexe Usines Relais vente SOCOVER pour un montant de subvention de 63 880 €, vente BUDAUD pour 63 920 €,
 - o en 2005 sur le budget annexe Usines Relais vente L'ANGELYS pour un montant de subvention de 42 138 €,
 - o en 2007 sur le Budget Ville vente HYDRO SERVICE pour un montant de subvention de 101 732 €.

De plus, les services préfectoraux ont pris en compte l'incidence des transferts d'actifs à la Communauté de Communes concernant la maison de la Petite Enfance et l'aire d'accueil des Gens du Voyage. En effet, ces transferts ont eu pour conséquence de minorer la capacité juridique d'investissement de la commune. La prise en compte de ces éléments ont eu pour effet de minorer les investissements de 2007 de 50% du montant de actifs transférés soit :

- Maison de la Petite enfance transféré : 323 036 € réduction : 161 518 €
- Aire d'accueil des Gens du Voyage : 247 101 € réduction: 123 550 €

Ces éléments pris en compte, la moyenne déterminée est de 2 382 384 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'inscrire aux budgets de la commune (Budget VILLE, EAU, ASSAINISSEMENT, THERMES) la somme totale de 3 299 387 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 38,49 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat, dont la répartition est la suivante :

<i>Budgets</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>TOTAL</i>
Ville	628 282 €	2 156 136 €	2 784 418 €
Eau	52 146 €	232 000 €	284 146 €
Assainissement	20 878 €	80 000 €	100 878 €
Thermes	129 945 €		129 945 €
TOTAL	831 251 €	2 468 136 €	3 299 387 €

- d'autoriser le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention ci-annexée par laquelle la commune de Saint-Jean-d'Angély s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

M. Raillard : « L'élément complémentaire concerne la moyenne des investissements des quatre dernières années, qui constitue le point de référence pour décider du montant minimum

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

d'investissement 2009, et qui a été longuement discutée, débattue pour ne pas dire négociée, avec les services de l'Etat. Cette moyenne a été déterminée à 2 382 384 €. Nous vous proposons de signer la convention qui se trouve dans vos documents, qui permet d'acter de ce point de référence pour le niveau des investissements 2009, et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ».

M. le Maire : « Cela veut dire qu'il faut que l'on engage en 2009 des investissements supérieurs ou égaux à ce montant afin de pouvoir bénéficier de cette avancée sur le taux de compensation de la TVA. Qui est contre ? »

M. Bouron : « La totalité de nos investissements est, on est bien d'accord, d'environ 2 500 000 € de travaux ? Cela veut donc dire que nous avons une marge de 10% de réalisation pour pouvoir entrer dans le mécanisme de récupération de la TVA ... »

M. Raillard : « Cette marge de manoeuvre, ramenée au seul budget Ville, est de 30%, si l'on considère que l'on réalisera 100% des budgets annexes ».

M. le Maire : « Cela sera constaté en 2010, mais ce sera effectivement audité sur le réel. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Là, je suis extrêmement surpris...»

M. Raillard : « Vous ne voulez pas que l'on avance d'une année le remboursement du fonds de compensation de la TVA ? »

M. le Maire : « J'ai compris que l'objectif de cette mesure était d'inciter les collectivités territoriales à faire des investissements supérieurs à ceux qu'ils faisaient jusqu'alors, de façon à essayer de donner de la vie à notre économie ».

M. Raillard : « Je voudrais insister sur un fait, Monsieur Bouron, avant de continuer. Les 200 000 € que nous avons inscrits en complément de recettes pour l'exercice 2009 représentent de la trésorerie supplémentaire. Et cette trésorerie est acquise. Si nous réalisons effectivement ces investissements, donc au minimum le chiffre que je viens d'indiquer, cette trésorerie sera acquise de façon définitive. Ensuite, nous serons remboursés à n+1 ... »

M. Bouron : « Mais ce n'est pas indiqué, ça ... »

M. Raillard : « Si. Il s'agit du mécanisme indiqué dans la loi. Je peux vous renvoyer aux textes législatifs... »

M. le Maire : « Monsieur Bouron, il y a normalement un décalage de deux ans. Là, ce décalage est réduit et nous gagnons un an. L'année où on le gagne, à condition que l'on fasse les investissements nécessaires, nous obtenons un gain réel ».

M. Raillard : « Je pourrai vous faire parvenir les textes ».

M. Bouron : « Pour équilibrer votre budget 2010, vous inscrirez la TVA 2009 ? »

M. le Maire : « Oui, c'est cela ».

M. Raillard : « Cette année, nous avons deux années de fonds, et ensuite, nous travaillons à n-1 ad vitam ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Bouron : « Ecoutez, je ne l'ai pas vu dans la délibération ».

M. Raillard : « Non, ce n'est pas dans la délibération parce que cela figure dans le texte de loi ».

M. Bouron : « Dans mon esprit, il s'agissait d'une avance sur consommation, c'est-à-dire que l'Etat faisait un effort supplémentaire de trésorerie pour avancer la TVA d'un an, mais l'année prochaine, vous n'aviez pas la TVA 2008 pour équilibrer votre budget 2010 ».

M. le Maire : « Il s'agit d'un mécanisme où l'on gagne. C'est en fait un cadeau de l'Etat, cadeau nécessaire pour pouvoir inciter toutes les collectivités locales à faire des investissements ».

M. Bouron : « Ce qui paraît cohérent puisque les communautés de communes ont la TVA de l'année en cours ».

M. le Maire : « Oui, c'est vrai, mais il s'agit d'un mécanisme différent ».

M. Caillaud : « Il y a un texte qui nous dit « La mesure d'accélération est pérenne. La collectivité percevra désormais le fonds de compensation de la TVA avec un an de décalage au lieu de deux ans. En 2010, elle percevra donc celle de 2009 et en 2011, celle de 2010 ... ». C'est-à-dire que l'on avance tout d'un an dans le cadre de l'accélération de l'investissement ».

M. le Maire : « Voilà. Compte tenu de ces explications, êtes-vous désormais d'accord pour voter cette délibération ? Merci beaucoup. Celle-ci est donc acceptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous passons maintenant à la contribution au SDIS ».

CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

En application de l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Saint-Jean-d'Angély contribue chaque année au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite mettre en place en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Charente-Maritime, le versement par douzième de sa contribution annuelle. Pour l'année 2009, la contribution de la ville s'élève à 387 982,03 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime, convention relative aux modalités de versement de la contribution annuelle.

M. Raillard : « La ville de Saint-Jean-d'Angély contribue chaque année au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite mettre en place en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime, le versement par douzième de sa contribution annuelle. Pour l'année 2009, la contribution de la ville s'élève à 387 982,03 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime, convention relative aux modalités de versement de la contribution annuelle ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est acceptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous arrivons maintenant à un autre chapitre. Tout d'abord, les charges sociales... Monsieur Caillaud ? »

CONTRÔLE DES CHARGES SOCIALES : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il apparaît souhaitable d'étudier la question des cotisations sociales payées par la collectivité.

En effet, les organismes collecteurs se basent sur des taux génériques, ne tenant pas compte des spécificités de la collectivité. Ainsi, n'est-il pas rare de « sur-cotiser ».

La question des charges sociales n'a jamais été étudiée en profondeur. Le seul contrôle qui existe est le contrôle opéré par l'URSSAF tous les 3 ans environ (le dernier ayant porté sur les années 2003/2004/2005).

Compte-tenu de la technicité de ce domaine, il apparaît souhaitable d'être assisté dans cette démarche par un cabinet spécialisé.

Cette mission pourrait être confiée au cabinet EXELCIA, cabinet d'audit indépendant.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

EXELCIA propose, dans un premier temps, un rapport d'audit gratuit portant sur les années n, n-1, n-2, et n-3.

Il appartient ensuite à la collectivité, au vu des conclusions du rapport, de confier au cabinet les démarches auprès des organismes collecteurs pour la révision des taux de cotisations, le cabinet se rémunérant alors sur les économies réalisées.

Les modalités d'intervention de ce cabinet sont définies dans la convention ci-annexée.

La rémunération de ce cabinet, en cas d'économies, serait imputée au budget principal 2009, au compte 6226-0200.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier cette mission au cabinet EXELCIA selon les principes et modalités définies ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

M. Caillaud : « Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, il apparaît souhaitable d'étudier la question des cotisations sociales payées par la collectivité. Cette mission de contrôle pourrait être confiée au cabinet EXELCIA, cabinet d'audit totalement indépendant. Il appartiendra ensuite à la collectivité, au vu des conclusions d'un rapport d'audit qui sera réalisé au préalable gratuitement, de confier au cabinet les démarches auprès des organismes collecteurs pour la révision éventuelle des taux de cotisations que nous serons amenés à régler. La rémunération de ce cabinet sera exclusivement calculée sur les économies réalisées. Le cabinet d'audit percevra en fait 40% sur chaque économie réalisée, avec une limite fixée à 85 000 €. Nous vous demandons donc de confier cette mission au cabinet EXELCIA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Monsieur le Maire, j'avais demandé, lors de la commission du personnel, que soit modifié le titre de cette délibération et que l'on prenne le terme exact de « cotisations sociales » et non pas celui de « charges sociales ». Je réitère donc la même demande ».

M. Caillaud : « Oui, j'ai réfléchi à ce que vous avez dit l'autre jour. En ce qui me concerne, j'ai toujours considéré que ce que nous payions derrière les salaires comme cotisations diverses représentaient des charges sociales générales pour une société aussi bien que pour une municipalité. Je n'ai donc pas souhaité changer. On paye des cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraite, à l'ASSEDIC etc. Pour l'ensemble de la collectivité, il s'agit de charges sociales ».

Mme Mesnard : « Monsieur Caillaud, vous étiez, je crois, salarié du secteur privé. Vous êtes maintenant retraité du secteur privé. Vous percevez une retraite. Vous vous considérez donc, quelque part, comme une charge sociale... »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Caillaud : « Entre les cotisations et charges sociales, je ne vois pas la différence réelle. Cela s'inscrit en charges de toute façon. Il s'agit d'une dépense et nous la payons ».

Mme Mesnard : « Ce sont des cotisations sociales. Ce sont des salaires différés qui permettent de prendre en charge la retraite, le système de santé, l'indemnisation des chômeurs... Ce ne sont donc pas des charges sociales, ce sont des cotisations sociales ».

M. le Maire : « Ecoutez, je ne voudrais pas faire trop de sémantique, mais les cotisations sociales servent aussi à faire de la redistribution sociale... Pour moi, ce sont des charges ».

Mme Mesnard : « Non, ce sont des contributions... ».

M. le Maire : « Ce sont des charges. Ceci étant, nous n'allons pas faire de sémantique. Je voudrais simplement demander si vous avez d'autres commentaires à faire ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins 6 voix ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous avons ensuite le régime indemnitaire pour des indemnités d'exercice de missions ».

RÉGIME INDEMNITAIRE INDEMNITÉ D'EXERCICE DES MISSIONS

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Par délibération du 25 mars 1999, le Conseil Municipal a institué l'indemnité d'exercice des missions en remplacement de l'ancien complément de rémunération des préfetures, institué quant à lui, par délibération du 26 mai 1994.

Le montant de cette indemnité est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel déterminé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire.

Le montant individuel est calculé en multipliant le montant de référence par un coefficient d'ajustement compris entre 0,8 et 3.

La délibération du 25 mars 1999 prévoit un coefficient d'ajustement maximum de 2.

Cette indemnité a été instituée au profit des seuls cadres d'emploi de la filière administrative : attaché, rédacteur, adjoint administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 25 mars 1999 et d'étendre l'institution de cette indemnité aux autres filières pouvant y prétendre : (animation, sportive, sociale, technique).

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Caillaud : « Par délibération du 25 mars 1999, le Conseil municipal a institué l'indemnité d'exercice des missions en remplacement de l'ancien complément de rémunération des préfetures, institué en 1994. Le montant de cette indemnité est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel déterminé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. Le montant individuel est calculé en multipliant le montant de référence par un coefficient d'ajustement compris entre 0,8 et 3. La délibération du 25 mars 1999 prévoit un coefficient d'ajustement maximum de 2. Cette indemnité a été instituée à l'époque au profit des seuls cadres d'emploi de la filière administrative : attaché, rédacteur, adjoint administratif. Nous vous demandons aujourd'hui d'étendre cette indemnité aux autres filières pouvant y prétendre : animation, sportive, sociale, technique ».

M. le Maire : « Il s'agit donc d'étendre ce système indemnitaire à l'ensemble des services de la municipalité. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est acceptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Enfin, nous avons une petite modification du tableau des effectifs ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL NON PERMANENT)

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Le Directeur des Services Techniques a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2008.

Le recrutement de son successeur s'étant soldé par un échec, le poste est toujours vacant.

Afin d'assurer la continuité du service dans l'attente de l'arrivée du nouveau titulaire du poste, il a été envisagé, en commun accord avec l'ancien Directeur des Services Techniques, de pouvoir faire appel à ses services de manière occasionnelle, par voie contractuelle, comme le Code des pensions civiles et militaires de retraite l'autorise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'embauche d'un non titulaire aux services techniques, rémunéré sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal, pour pourvoir à des besoins saisonniers ou occasionnels, dans le respect de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Ville 2009, compte 64131-0200.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Caillaud : « Vous savez que le Directeur des Services Techniques a pris sa retraite. Nous avons procédé à son remplacement. Le recrutement de son successeur s'est soldé par un échec. Nous avons lancé de nouveau un recrutement. Nous commençons à recevoir des candidatures. Mais en attendant le recrutement du nouveau titulaire du poste et afin d'assurer la continuité de service, nous avons fait appel de manière occasionnelle à l'ancien Directeur des Services Techniques, parti à la retraite. De ce fait, nous sommes amenés à modifier le tableau des effectifs et à recruter un agent non titulaire aux services techniques. Nous vous demandons donc de bien vouloir approuver cette délibération ».

M. le Maire : « Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je voulais juste ajouter que Monsieur Mainguenaud est totalement épanoui depuis qu'il est revenu travailler avec nous. Je vous assure que c'est un plaisir de le voir. Voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette modification du tableau des effectifs est adoptée ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Madame Ducourneau qui va nous parler des découvertes que nous avons faites au fond de la Boutonne ».

MUSÉE DES CORDELIERS - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE CONVENTION DE DÉPÔT

Rapporteur : Madame Yolande DUCOURNAU

Des fouilles archéologiques subaquatiques ont été menées en 2008 dans la Boutonne à Torxé, par le Service Régional d'Archéologie (S.R.A.) avec la collaboration de la section « Archéologie » du Club de Plongée Subaquatique de Saint-Jean-d'Angély (C.P.S.A.).

Comme cela a été présenté en Commission des Affaires culturelles, le 6 novembre 2008, une exposition sera installée au Musée des Cordeliers, à partir du mois de septembre prochain, en coproduction avec le S.R.A et en collaboration avec le C.P.S.A. Après le succès de l'exposition archéologique présentant des objets extraits de la Charente (à Taillebourg) en 2006, cette future exposition présentera des objets attestant de l'activité humaine depuis l'Age du fer jusqu'au 17^{ème} siècle.

La procédure de dévolution des objets trouvés dans la Boutonne, lors des campagnes de fouilles précédentes, par le S.R.A. au nom de l'Etat, à la commune pour le Musée des Cordeliers a été envisagée. Par lettre du 21 janvier 2009, le Conservateur Régional de l'Archéologie nous a fait connaître que la propriété des objets issus de ces fouilles pourrait être transférée à la commune afin qu'ils soient intégrés aux collections du musée. La liste du mobilier concerné est annexée au présent rapport ainsi qu'un inventaire photographique.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Le statut du musée, classé « Musée de France » par arrêté du 17 septembre 2003 pris dans le cadre de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, garantit les conditions de conservation en usage dans le domaine de la conservation préventive et permet l'accessibilité aux chercheurs pour l'étude de ces collections.

Dans un premier temps et en attendant la validation des modèles juridiques de transfert par le Conseil d'Etat, une convention de dépôt pourrait être signée.

Je demande donc au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le transfert de propriété de cette collection de mobilier archéologique telle que définie en annexe,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de cette collection et tous documents liés à ce dossier.

Mme Ducournau : « Oui absolument. Des fouilles archéologiques subaquatiques ont été menées en 2008 dans la Boutonne par le Service Régional d'Archéologie (S.R.A) avec la collaboration de la section « Archéologie » du Club de Plongée Subaquatique de Saint-Jean-d'Angély (C.P.S.A). Une exposition sera installée au Musée des Cordeliers, à partir du mois de septembre prochain, en coproduction avec le S.R.A et en collaboration avec le C.P.S.A. Cette future exposition présentera des objets attestant de l'activité humaine depuis l'Age du fer jusqu'au 17^{ème} siècle. Par lettre du 21 janvier 2009, le Conservateur Régional de l'Archéologie nous a fait connaître que la propriété des objets issus de ces fouilles pourrait être transférée à la commune afin qu'ils soient intégrés aux collections du musée. Le statut du musée, classé « Musée de France », garantit les conditions de conservation en usage dans le domaine de la conservation préventive et permet l'accessibilité aux chercheurs pour l'étude de ces collections. Dans un premier temps, une convention de dépôt pourrait être signée. Je demande donc au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de propriété de cette collection de mobilier archéologique telle que définie en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de cette collection et tous documents liés à ce dossier ».

M. le Maire : « Merci ».

Mme Ducournau : « Vous avez là une projection de ces éléments. Vous avez une louche, une fibule au milieu, et à droite... »

M. le Maire : « Ces objets sont carolingiens ? »

Mme Ducournau : « Cela va de l'Age de fer aux Mérovingiens. Vous voyez là une épée, un mors, et une serpe à douille. A gauche en haut, une hache à douille, au milieu, des chaînes de suspension d'épée, en bas et à droite, des couteaux. Voilà ».

M. le Maire : « Merci. On n'imaginait pas que nous avions tant de richesses au fond de la Boutonne. Avez-vous des questions ? Permettez-moi simplement un commentaire : l'association de plongée a été absolument enchantée par le travail fourni. Il faudra le moment venu organiser une exposition pour montrer tous ces objets et les expliquer. Oui, Madame Mesnard ? »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Mme Mesnard : « Justement, c'est un remarquable travail qu'a effectué ce club de plongée. Aussi je me demandais si c'était en signe de remerciement que vous aviez diminué sa subvention de 700 € ? »

Mme Ducournau : « Il n'y a pas de rapport de cause à effet... »

M. le Maire : « Il ne faut pas tout mélanger. Je pense que vous ne clarifiez pas le débat, Madame Mesnard. J'avais promis de ne pas faire de polémique ce soir, je ne vais donc pas commencer... Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous sommes donc en train de nous enrichir d'une belle collection ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « En l'absence Monsieur Castagnet, je vais demander à Monsieur Bordas, qui fait partie de la commission urbanisme, de nous parler des différentes acquisitions ».

ACQUISITION DE TERRAINS A MME DUMAS - AUTORISATION

Rapporteur : M. Antoine BORDAS

Dans la perspective d'un développement urbain de la zone Nord, le Conseil Municipal par délibération du 18 décembre 2008, a accepté d'acquérir différentes parcelles appartenant à Mme DUMAS, cadastrées ZT 37, 41 et 47 d'une contenance globale de 6 ha 62 a 06 ca au prix de 449 108 € (frais d'expertise s'élevant à 20 000 € inclus).

Or, il s'avère, à l'issue de la consultation du service des Domaines, que la valeur estimée des terrains est de 317 000 €. Cette estimation tient compte du fait qu'une partie des terrains se trouve grevée d'une servitude non aedificandi sur une profondeur de 100 m.

Après négociations avec la propriétaire, la vente pourrait se réaliser au prix de 350 000 € auquel il convient de rajouter les frais de l'expert foncier qui s'élèvent à 17 500 € TTC, soit une économie de 81 608 € par rapport à la délibération initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération du 18 décembre 2008,
- d'acquérir les terrains de Mme DUMAS au prix maximal de 367 500 €, honoraires d'expert inclus.
- de prendre à la charge de la Ville les frais inhérents à cette transaction (estimation 50 000 €).

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget annexe Zone Industrielle de la Grenoblerie 3.

M. Bordas : « Bonsoir à tous. Dans la perspective d'un développement urbain de la zone Nord, le Conseil Municipal par délibération du 18 décembre 2008, a accepté d'acquérir différentes parcelles appartenant à Madame Dumas, d'une contenance globale de 6 ha 62 a 06 ca au prix de 449 108 € (frais d'expertise s'élevant à 20 000 € inclus). Or, il s'avère, à l'issue de la consultation du service des Domaines, que la valeur estimée des terrains est de 317 000 €. Cette estimation tient compte du fait qu'une partie des terrains se trouve grevée d'une servitude non aedificandi sur une profondeur de 100 m. Après négociations avec la propriétaire, la vente pourrait se réaliser au prix de 350 000 € auquel il convient de rajouter les frais de l'expert foncier qui s'élèvent à 17 500 € TTC, soit une économie de 81 608 € par rapport à la délibération initiale. Il est donc proposé au Conseil municipal de rapporter la délibération du 18 décembre 2008, d'acquérir les terrains de Madame Dumas au prix maximal de 367 500 €, honoraires d'expert inclus, de prendre à la charge de la Ville les frais inhérents à cette transaction (estimation 50 000 €) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération. Les crédits seront inscrits au budget annexe Zone Industrielle de la Grenoblerie 3 ».

M. le Maire : « Merci. Des questions ? Monsieur Moutarde ? »

M. Moutarde : « Je voudrais d'abord dire qu'il est étonnant de ne pas avoir consulté le service des Domaines et d'avoir donc passé une délibération le 18 décembre 2008. Ensuite, le service des Domaines est, lui, certainement plus performant qu'un cabinet d'expertise privé. C'est un fait et il faut méditer sur ce point. Pour chacun des grands projets que vous avez présentés le 18 décembre dernier, vous avez insisté pour être aidé de cabinets privés. A l'évidence, la surenchère que ces cabinets peuvent apporter doit vous faire réfléchir pour l'avenir. Je suis également un peu étonné : je n'arrive pas à comprendre comment Madame Dumas ait pu accepter une baisse de la vente de ses terrains pour 80 000 €. Il faudra que vous m'expliquiez. Monsieur Castagnet n'étant pas là aujourd'hui, je vais rester mesuré, mais je trouve que vous n'avez pas été très clairvoyant dans cette affaire. Et à vous entendre continuellement critiquer la gestion de l'ancienne municipalité, je suis ce soir un peu réconforté... ».

M. le Maire : « Mais je ne comprends rien de ce que vous me dites ».

M. Moutarde : « Ah bon, vous ne comprenez pas ? Le cabinet d'expertise avait évalué à 449 000 €. C'est un cabinet privé. Les Domaines l'évaluent à 317 000 €... Cela veut dire que si on n'avait pas eu à faire aux Domaines, démarche qui est obligatoire, vous auriez acheté les terrains pour 80 000 € de plus. C'est tout ».

M. le Maire : « Donc vous nous félicitez d'avoir fait ce que l'on a fait ».

M. Moutarde : « Non. C'est la loi. Je dis simplement que les services publics sont plus compétents. Compte tenu de vos grands projets, et du fait que vous avez l'intention d'utiliser les services de plusieurs cabinets d'étude, je tiens à vous mettre en garde et vous demande de réfléchir. Car effectivement, les cabinets privés, visiblement... »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « Quand je parle d'incompétence, Monsieur Moutarde, je fais référence au passé. Je pense notamment à l'exemple d'une municipalité qui octroie l'option d'un terrain de plus de cinq hectares pour un euro symbolique et à qui, six mois après, la Chambre Régionale des Comptes indique qu'il faut procéder à une cession en appliquant l'estimation des Domaines au prix de 1 100 000 €... Franchement, je ne comprends rien à ce que vous me dites. Je vais donc simplement passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est acceptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous effectuons essentiellement ces opérations d'investissement afin de constituer des réserves foncières qui nous permettront d'accueillir les entreprises tant désirées par Madame Mesnard. Voilà. Nous passons à la question suivante ».

VENTE D'UN TERRAIN ZONE ARTISANALE DE LA GRENOBLERIE A LA SARL BERTHOVIN BATIMENT - AUTORISATION

Rapporteur : M. Antoine BORDAS

La Commune de Saint-Jean-d'Angély a créé en 2001 une zone destinée à accueillir des activités tant commerciales qu'industrielles, dénommée Zone de la Grenoblerie.

Parmi les entreprises installées sur cette zone, se trouve la SCI BERTHOVIN (Etablissements GITEM) qui occupe actuellement une parcelle de 3 200 m² et qui abrite outre les activités de GITEM, celles de BERTHOVIN BATIMENT.

Compte-tenu de l'expansion de l'activité de ces deux commerces, les locaux actuels s'avèrent inadaptés et exigus.

Aussi, la SARL BERTHOVIN BATIMENT a-t-elle souhaité acheter un terrain jouxtant la propriété de la SCI BERTHOVIN d'une superficie de 2 476 m² au prix de 12,20 € HT le m², suivant estimation des services fiscaux dressée le 22 janvier 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter de vendre à la SARL BERTHOVIN BATIMENT la parcelle cadastrée ZV 27p d'une superficie de 2 476 m² au prix de 12,20 € HT le m² soit un total de 30 207,20 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document concernant cette opération.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Il est à noter que les frais de bornage ont été réglés par la SARL BERTHOUIN BATIMENT.

Le produit de la vente sera inscrit au BP 2009, budget annexe Zone Industrielle de la Grenoblerie 2, compte 7015.

Monsieur Bordas : « Il s'agit de la vente d'un terrain sur la zone artisanale de la Grenoblerie à la SARL Berthouin, bâtiment et autorisation. La commune de Saint-Jean-d'Angély a créé en 2001 une zone destinée à accueillir des activités tant commerciales qu'industrielles, dénommée Zone de la Grenoblerie. Parmi les entreprises installées sur cette zone, se trouve la SCI Berthouin (Etablissements GITEM) qui occupe actuellement une parcelle de 3 200 m² et qui abrite outre les activités de GITEM, celles de Berthouin Bâtiment. Compte-tenu de l'expansion de l'activité de ces deux commerces, les locaux actuels s'avèrent inadaptes et exigus. Aussi, la SARL Berthouin Bâtiment a-t-elle souhaité acheter un terrain jouxtant la propriété de la SCI Berthouin d'une superficie de 2 476 m² au prix de 12,20 € HT le m², suivant estimation des services fiscaux. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de vendre à la SARL Berthouin Bâtiment la parcelle cadastrée ZV 27p d'une superficie de 2 476 m² au prix de 12,20 € HT le m² soit un total de 30 207,20 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document concernant cette opération. Il est à noter que les frais de bornage ont été réglés par la SARL Berthouin Bâtiment. Le produit de la vente sera inscrit au BP 2009, budget annexe Zone Industrielle de la Grenoblerie 2, compte 7015. ».

M. le Maire : « Merci. Ceci est assez clair. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Enfin, nous allons reparler de l'élargissement de la rue du Palais. C'est un thème que nous connaissons maintenant bien ».

ELARGISSEMENT DE LA RUE DU PALAIS ECHANGE AVEC Mme BINEAU - AUTORISATION

Rapporteur : M. Antoine BORDAS

Par délibération du 2 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élargissement de la rue du Palais après déclaration d'utilité publique. Les immeubles concernés par ce projet sont les 1, 3, 5 rue du Palais, 51 avenue Leclerc, 24 rue Tour Ronde, 3 rue du Tivoli (partie du jardin seulement) qui a fait l'objet d'un échange en 2007.

A ce jour, la Commune a :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

- procédé à l'alignement du 3 rue du Tivoli,
- démoli en partie le 3 rue du Palais,
- acheté le 5 rue du Palais (délibération du 19 février 2009).

Dans la continuité des négociations, la propriétaire de l'immeuble situé 24 rue Tour Ronde, Mme BINEAU a souhaité que la transaction ait lieu sur la base d'un échange entre sa propriété et une propriété de la Commune, étant bien précisé que l'immeuble est actuellement divisé en cinq appartements dont quatre sont loués.

Le parc immobilier communal en l'état actuel, ne permet pas de satisfaire aux conditions de cet échange.

Aussi, lors de l'examen des déclarations d'intention d'aliéner, l'attention de la Commission de l'Aménagement de l'Espace, s'est-elle portée sur la vente aux enchères d'un immeuble situé 54 rue de la Grosse Horloge.

Mme BINEAU ayant manifesté son intérêt pour cet immeuble, la Commune pourrait exercer son droit de préemption pour un montant de 94 431 €. La vente a eu lieu le 21 février 2009. Le montant de l'adjudication est de 91 470 € majorée des frais : 2 961 €. Il est à noter que l'estimation des services fiscaux du 18 février 2009 est de 150 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2009 :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption de la commune sur l'immeuble situé 54 rue Grosse Horloge cadastré AE 436 au prix de 94 431 €, auquel il conviendra d'ajouter des frais éventuels, liés à cette acquisition,

- d'accepter l'échange ci-après :

- 1° Mme BINEAU cède à la commune, un immeuble situé 24 rue Tour Ronde, cadastré AH 437, pour le prix de 75 000 €, cette somme tenant compte des indemnités allouées lorsque le projet est déclaré d'utilité publique (estimation des services fiscaux du 3 décembre 2008) ;
- 2° La Commune cède à Mme BINEAU, l'immeuble 54 rue Grosse Horloge, pour le prix de 94 431 €.

La soulte due par Mme BINEAU s'élève à 19 431 €.

Les baux d'habitation en cours seront transférés à la Commune de Saint-Jean-d'Angély le jour de la réalisation de la vente.

S'agissant d'un échange, chaque partie paiera la moitié des frais liés à ces opérations.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette transaction, dont notamment les baux d'habitation.

Les crédits seront inscrits au budget de la ville, compte 2138.8220.0760.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. Bordas : « Par délibération du 2 octobre 2008, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'élargissement de la rue du Palais après déclaration d'utilité publique. Les immeubles concernés par ce projet sont les 1, 3, 5 rue du Palais, 51 avenue Leclerc, 24 rue Tour Ronde, 3 rue du Tivoli. A ce jour, la Commune a procédé à l'alignement du 3 rue du Tivoli, démoli en partie le 3 rue du Palais, acheté le 5 rue du Palais (délibération du 19 février 2009). Dans la continuité des négociations, la propriétaire de l'immeuble situé 24 rue Tour Ronde, Madame Bineau, a souhaité que la transaction ait lieu sur la base d'un échange entre sa propriété et une propriété de la Commune, étant bien précisé que l'immeuble est actuellement divisé en cinq appartements dont quatre sont loués. Le parc immobilier communal en l'état actuel, ne permet pas de satisfaire aux conditions de cet échange. Aussi, lors de l'examen des déclarations d'intention d'aliéner, l'attention de la Commission de l'Aménagement de l'Espace s'est-elle portée sur la vente aux enchères d'un immeuble situé 54 rue de la Grosse Horloge. Madame Bineau ayant manifesté son intérêt pour cet immeuble, la Commune pourrait exercer son droit de préemption pour un montant de 94 431 €. La vente a eu lieu le 21 février 2009. Le montant de l'adjudication est de 91 470 € majorée des frais : 2 961 €. Il est à noter que l'estimation des services fiscaux du 18 février 2009 est de 150 000 €. Il est proposé au Conseil municipal, sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2009, d'autoriser Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption de la commune sur l'immeuble situé 54 rue Grosse Horloge au prix de 94 431 €, auquel il conviendra d'ajouter des frais éventuels, liés à cette acquisition, d'accepter l'échange ci-après :

. 1° Madame Bineau cède à la commune un immeuble situé 24 rue Tour Ronde, cadastré AH 437, pour le prix de 75 000 €, cette somme tenant compte des indemnités allouées lorsque le projet est déclaré d'utilité publique (estimation des services fiscaux du 3 décembre 2008) ;

. 2° La Commune cède à Madame Bineau l'immeuble 54 rue Grosse Horloge, pour le prix de 94 431 €.

La soulte due par Madame Bineau s'élève à 19 431 €. Les baux d'habitation en cours seront transférés à la Commune de Saint-Jean-d'Angély le jour de la réalisation de la vente. S'agissant d'un échange, chaque partie paiera la moitié des frais liés à ces opérations. Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette transaction, dont notamment les baux d'habitation. Les crédits seront inscrits au budget de la Ville ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Vous voyez que nous sommes assez persévérants dans notre démarche. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Avant de passer aux questions diverses, je voudrais rappeler à tous les membres du Conseil municipal que chacun doit rester en fin de séance afin de signer les documents budgétaires. Ceci est très important. Merci d'avance. Nous avons reçu de la part de Madame Deslandes un certain nombre de questions orales. Je lui donne donc la parole ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Mme Deslandes : « Merci. Je voulais donc demander, peut-être à Madame Ducournau puisque c'est elle qui est en charge du dossier de la manifestation Floralia, si cette manifestation a vu son nom changer, si elle va rester sur le même site, s'il y a des modifications par rapport au projet qui avait été présenté au mois de novembre, si ma mémoire est bonne ? »

Mme Ducournau : « Nous avons effectivement pris une délibération le 20 novembre 2008. Je vous faisais part du fait que le Salon du Livre s'ajouterait à Floralia. Il avait été initialement décidé d'organiser la manifestation en l'Abbaye. Il s'avère que nous avons pensé qu'il était préférable d'additionner ces deux manifestations sur le site de l'Hôtel de Ville pour augmenter la capacité d'accueil de l'ensemble des visiteurs, et d'avoir de ce fait une meilleure recette pour les participants. Donc cette manifestation se déroulera sur le site de l'Hôtel de Ville. Il faut savoir que Monsieur Combes avait précédemment tenu un Salon du Livre dans la salle Aliénor d'Aquitaine. Ce Salon avait ensuite été déplacé à l'Abbaye. Il revient cette année place de l'Hôtel de Ville. En revanche, Floralia, qui se tenait toujours dans l'enceinte de l'Abbaye, se déplacera cette année place de l'Hôtel de Ville ».

M. le Maire : « Merci. D'autres questions ? »

Mme Deslandes : « Oui, simplement pour dire que, sauf erreur de ma part, il n'était pas fait état de cette modification dans le compte rendu, et nous l'avons voté, sans les modifications... »

M. le Maire : « Merci. Votre autre question, Madame Deslandes ? »

Mme Deslandes : « Oui. Je la relis telle, que je vous l'ai posée. Dans le cadre de la vice-présidence de la Commission des Sports, n'y a-t-il pas incompatibilité de cette fonction avec la présidence d'un club sportif ? Je vous explique pourquoi je pose cette question : la participation des élus locaux au conseil d'administration d'une association leur confère un intérêt personnel qui leur interdit de prendre part à des délibérations du Conseil municipal ayant trait à leur association. Cet intérêt est renforcé lorsqu'évidemment l'élu est président de l'association. Ainsi, il est de coutume que l'élu concerné sorte de la salle du Conseil à ce moment là. Il s'agit évidemment de se prémunir contre deux risques essentiels, l'illégalité des décisions du Conseil municipal et la prise illégale d'intérêts. Considérant que le poste de vice-président de la Commission des Sports est de nature à rendre l'élu décisionnaire de l'attribution et le calcul des subventions, je demande que ce poste ne soit pas attribué à un président de club sportif ».

M. le Maire : « Merci Madame Deslandes ».

M. Chauvreau : « On en a effectivement discuté à plusieurs reprises en commission. Je m'étonne de cette intervention. Quelle est la nature de cette incompatibilité ? Est-elle juridique, administrative, éthique, morale, est-elle tout à la fois ?... On a donc déjà évoqué cette question en commission, mais on peut aussi le faire ici. Si on retire de la salle toutes les personnes qui ont un intérêt dans le cadre associatif culturel, caritatif, sportif ou autre, il va rester peu de monde. La question à laquelle il faut répondre est celle-ci : y a-t-il prise d'intérêts individuelle qui pourrait être illégale ? On peut effectivement là s'interroger sur cette question. Si les questions que l'on va évoquer traitent directement des problèmes de l'association concernée par le vice-président, on peut dans ce cas demander à ce dernier de se retirer et ne pas participer au débat, puisqu'il serait de nature à influencer les décisions qui

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

pourraient être prises. Mais je ne vois pas en quoi la fonction de Jean-Marie Boissonnot, président du Moto Club Angérien et vice-président de la Commission des Sports, puisque c'est de lui dont il s'agit, serait de nature à perturber le fonctionnement de cette commission. Le vice-président de cette commission ne fait que restituer les débats et les questionnements qui peuvent émerger lors de la séance de travail. Il n'est pas autocrate, tyrannique et tout-puissant... Et les membres ne sont pas juste là présents pour l'écouter. Ce n'est pas la conception que l'on a du travail en commission ».

M. le Maire : « Merci. Oui Madame Deslandes ? »

Mme Deslandes : « Juste pour compléter mon propos. Je précise bien et je redis que c'est bien le poste de vice-président qui questionne. Par exemple, pour prendre la dernière commission, l'élu en charge et le vice-président ont présenté le nouveau mode de calcul des subventions. Les autres membres de la commission l'ont découvert à cette occasion. Il n'a pas été l'objet d'une discussion, mais d'une simple présentation. Je réaffirme donc qu'à ce moment là, il y a le risque que j'ai expliqué tout à l'heure. Et c'est pourquoi je redemande que ce poste ne soit pas attribué à quelconque, cela n'a rien de personnel vis-à-vis de Monsieur Boissonnot, président de club sportif. Voilà ».

M. le Maire : « Madame Deslandes, j'ai compris votre propos... Oui, Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Je voulais rectifier : nous avons présenté un principe sur lequel nous vous avons demandé de vous prononcer, de nous faire des suggestions. Tu t'es abstenue. Il n'y a pas eu de proposition particulière... »

Mme Deslandes : « Si tu me cites, fais le jusqu'au bout ! Je me suis abstenue parce que nous n'étions pas en capacité de comparer le mode de calcul précédent avec le nouveau, sur un club concret, avec des chiffres concrets... On n'avait ni le temps, ni les possibilités de le faire. Voilà l'unique raison ».

M. Chauvreau : « Il ne s'agit pas de... »

M. le Maire : « Les clubs sportifs ne sont pas les seuls en cause. Les problèmes d'incompatibilité nous touchent les uns et les autres. Cela me touche sur un plan éthique. Mais, dans le cas présent, je voudrais simplement me placer sur un plan juridique. Après consultation, les règles m'apparaissent très claires : à partir du moment où le conseiller municipal incriminé n'influence pas le cours des débats, il n'y a pas d'incompatibilité. Il ne faut donc pas que le conseiller municipal participe ou influence un débat relatif à une question sur laquelle il peut être intéressé. Point final. Ses responsabilités par ailleurs restent totalement intactes. A ce propos, on m'a indiqué que, pendant très longtemps, Monsieur Prabonnaud a été trésorier d'un club sportif qui bénéficiait de subventions... »

M. Prabonnaud : « Très mauvais renseignement, Monsieur le Maire, très mauvais renseignement ! Je n'ai jamais été trésorier. Cela ne m'intéresse pas du tout. J'ai été président du RACA pendant onze ans, jusqu'en 1995. J'ai démissionné à partir du moment où je suis devenu l'adjoint aux sports de Monsieur Tarin. Vous auriez du mieux vous renseigner. Je suis redevenu un membre simple du RACA. Et je le suis toujours, depuis quarante ans ».

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

M. le Maire : « C'est l'information que l'on m'a donnée. Les autres informations en ma possession sont peut-être également fausses... Les incompatibilités dont on parle touchent aussi les membres de notre Conseil. Je note simplement qu'un conseiller municipal, qui assume des fonctions professionnelles directement en lien avec la mairie et dont la structure reçoit des subventions de fonctionnement, je pense par exemple à une directrice d'école... »

Mme Mesnard : « La question n'est pas que nous ayons, les uns et les autres, des engagements associatifs... La question est vraiment celle de la compatibilité : ni Madame Deslandes, ni moi-même ne sommes vice-président d'une commission, qui est un rôle important dans une mairie. Nous estimons qu'on ne peut être juge et partie, avoir effectivement une vice-présidence de commission et être président d'une association dans le secteur de ladite commission. Voilà, c'est tout ce que l'on voulait dire. On voulait vous alerter. Nous pensons qu'il y a une incompatibilité juridique et éthique. Vous avez pris un avis juridique qui dit le contraire, bon voilà... »

M. le Maire : « Cela veut simplement dire que nous allons être très attentifs au fait que, lorsque l'on discutera dans le cadre de la commission de la subvention du Moto Club Angérien, Monsieur Boissonnot soit s'abstiendra, soit même quittera la salle ».

M. Chauvreau : « A ce sujet d'ailleurs, je suis étonné, Françoise, que tu n'aies pas repris dans ta longue litanie « le Moto Club Angérien vient de perdre 1 000 € de sa subvention », parce que c'est le cas. Sa subvention a été diminuée de 1 000 €. Et si on suivait ton principe, Bernard, 10% de 600 000 € de fonctionnement ... »

M. Prabonnaud : « On a déjà dit que le Moto-cross était une société de spectacle ».

M. Chauvreau : « D'accord. Cela n'a donc rien à voir avec le sport ?... »

M. Prabonnaud : « Non pas du tout ! »

M. Boissonnot : « On est affilié à la Fédération Française Motocycliste... »

M. le Maire : « Monsieur Prabonnaud, vous avez quelque chose contre les sociétés de spectacle ? »

M. Prabonnaud : « Pas du tout, pas du tout. Ce sont de grands sportifs, attention... »

M. Chauvreau : « C'est du sport ou du spectacle alors ? »

M. Prabonnaud : « Non, pas au sens du mot « association » tel qu'on l'entend ».

M. le Maire : « Bon, on va arrêter là. Est-ce que je peux passer à la dernière question de Madame Deslandes, qui décidément apporte de l'animation dans notre Conseil ? »

Mme Deslandes : « Avec respect, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ».

M. le Maire : « Avec respect ... »

Mme Deslandes : « Le troisième point concerne donc le lycée Audouin Dubreuil. Il s'agit d'une motion que l'on souhaite proposer au Conseil municipal dans son ensemble pour

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

l'adopter. Je vous la lis. L'avez-vous distribuée, Monsieur le Maire, puisqu'on nous l'a demandée cet après-midi ? »

M. le Maire : « Je l'ai distribuée ».

Mme Deslandes : « D'accord. Proposée aux membres du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély le 26 mars 2009. Le lycée Louis Audouin Dubreuil est un établissement moderne, bien équipé et dynamique... »

M. le Maire : « Excusez-moi. Vous n'allez pas lire la motion ? »

Mme Deslandes : « Oui ».

M. le Maire : « Je viens de vous dire que je l'ai distribuée »

Mme Deslandes : « D'accord. Est-ce que tout le monde l'a lue ? »

M. le Maire : « Tout le monde ne l'a pas lue ? C'est dommage... Alors allez-y ».

Mme Deslandes : « Je vais donc reprendre depuis le début. Proposée aux membres du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély le 26 mars 2009. Le lycée Louis Audouin-Dubreuil est un établissement moderne, bien équipé et dynamique, où sont dispensés des enseignements de qualité, complétés par de nombreuses animations et activités, notamment dans les domaines de la culture et des relations internationales. Il ouvre ainsi à tous, en particulier à ceux qui n'y auraient pas accès autrement, des horizons différents, tant dans les filières générales que professionnelles. Toutes ces dernières années, la carte des formations n'a cessé d'être enrichie. Les résultats au baccalauréat sont très bons, voire excellents, selon les filières. Or, récemment, l'administration de l'Education Nationale a proposé deux mesures pénalisantes pour cet établissement qui fonctionne pourtant très bien : une évaluation à minima des effectifs qui induira inmanquablement une surcharge des classes et entraînera fatalement par ricochet, à moyen terme, une réduction des effectifs, des heures d'enseignement et finalement des options ; un transfert dans un autre établissement de la filière professionnelle de secrétariat qui connaît pourtant un grand succès. Les élèves concernés provenant en grande majorité de la ville de Saint-Jean-d'Angély ou de ses environs immédiats, ce transfert privera nos jeunes d'une filière qui les intéresse, et mettra un terme pour certains à la poursuite de leurs études. Amputer l'établissement de cette formation aura donc forcément des conséquences graves. Aussi, soucieux de l'avenir des jeunes gens de notre territoire, de leur intérêt et de celui de leurs familles, nous tenons à exprimer notre inquiétude et notre incompréhension devant des mesures arbitraires préjudiciables à l'établissement et à ses élèves, car nous souhaitons préserver les possibilités de formations et les bonnes conditions de scolarité que nous connaissons aujourd'hui dans notre ville ».

M. le Maire : « Merci. Lors de notre dernier Conseil, Madame Toucas-Bouteau nous a fait part de ses inquiétudes concernant le lycée Audouin Dubreuil. Je lui ai répondu que j'allais examiner avec attention ces informations qu'elle me confirmait, ayant préalablement pris connaissance de celles-ci grâce à Madame Pineaud qui assistait au conseil du lycée. J'ai donc pris contact avec Monsieur Prodhomme, Inspecteur de l'Académie, qui est venu me voir afin de m'expliquer la situation. J'ai retenu de ma conversation avec lui l'assurance que le lycée Audouin Dubreuil était un lycée exemplaire, qui accueille et éduque 950 élèves, et qui ne cesse de se développer, grâce notamment à un personnel dévoué et remarquable. Je pense

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. Monsieur Prodhomme a évoqué deux choses. Premier point, il s'agit de la carte de formation. Monsieur Prodhomme m'a confirmé que l'intention était de rationaliser les formations de Bac comptabilité et de Bac Pro-secrétariat. Cette rationalisation est indispensable si on veut donner à nos jeunes des formations de qualité. Il faut spécialiser. Envoyer des élèves à Saintes pour se former dans le secrétariat et recevoir d'autres élèves de Saintes à Saint-Jean-d'Angély pour se former dans la comptabilité semble une rationalisation utile. Je crois en outre, et ceci m'a été confirmé, que le lycée développe de nouvelles filières de formation, et développera en particulier, à la rentrée 2009, un CAP vente et un nouveau Bac Pro service-accueil. Il ne faut donc pas dire que le lycée de Saint-Jean-d'Angély est en péril. Il se développe et continuera à se développer.

Le deuxième point concerne, non plus la filière de formation, mais le nombre d'élèves par niveaux et donc, associé à ces niveaux, le nombre de professeurs. Monsieur Prodhomme m'a autorisé à préciser que les chiffres qui étaient avancés, et sur lesquels vous fondez vos observations, seront révisables à la prochaine rentrée lorsque les effectifs réels auront été constatés. Je cite exactement ses mots. Il a ajouté que des ajustements seront donc possibles à la rentrée, et qu'une négociation avec l'Inspection Académique est d'ores et déjà entamée. Vous pourriez donc vous orienter vers le Proviseur Monsieur Beaudemont afin de mettre vos informations à jour. Enfin, je pense qu'il faut user des motions avec modération et ne pas en proposer à chaque Conseil. J'ai une autre méthode. Cette méthode a parfaitement bien réussi lorsqu'un jour, Madame Deslandes est venue me voir, tôt le matin, pour me dire « C'est très grave, on va supprimer une classe à l'école Joseph Lair ». Je lui ai alors répondu que j'en prenais note et que j'allais voir ce que je pouvais faire. Je suis intervenu, et j'ai obtenu, en une dizaine de jours, que l'on ne parle plus de fermeture de classe dans cette école. Je pense donc que procéder de la sorte se révèle infiniment plus efficace que de voter des motions qui restent la plupart du temps sans effet. En ce qui concerne le lycée Audouin Dubreuil, je vous dis que les discussions que je peux avoir avec l'Inspecteur ou le Recteur de l'Académie sont plus efficaces que d'hypothétiques motions. C'est pour cela que je ne retiens pas votre demande de faire voter une motion par le Conseil ce soir. Madame Toucas-Bouteau ? »

Mme Toucas-Bouteau : « J'ai pris mes renseignements, non seulement auprès de Monsieur le Proviseur, mais aussi auprès des deux fédérations de parents d'élèves, qui sont toutes les deux très inquiètes. Ces fédérations se sont engagées dans des démarches auprès de l'Inspecteur d'Académie et, éventuellement après, auprès de la Rectrice, puisque c'est à ce niveau normalement que tout se décide. Ce que vous dites au sujet de l'enseignement professionnel est vrai, mais pas tout à fait exact, parce que... »

M. le Maire : « Ne dites pas que c'est une demi-vérité... »

Mme Toucas-Bouteau : « Non non, je n'emploie pas ces termes là. Je dis simplement qu'il semble qu'il y ait des nuances dans l'approche de ce problème qui vous aient échappé. Je vais donc apporter quelques lumières sur la question si vous me permettez. Au sujet de l'enseignement secrétariat, il s'agit effectivement d'une filière qui plaît sur notre secteur. Si on considère les jeunes gens qui s'engagent dans cette filière, on s'aperçoit qu'il s'agit essentiellement de jeunes gens qui sont soit de la ville, soit des environs. Ce sont des jeunes gens qui appartiennent à des milieux extrêmement modestes, qui ont très peu de mobilité. Si on leur demande d'aller à Saintes, on sait très bien qu'une grande majorité cessera de faire des études et ne poursuivra pas. Par ailleurs... »

M. le Maire : « On peut dire la même chose de la comptabilité... »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

Mme Toucas-Bouteau « Non, la comptabilité est actuellement, sur Saint-Jean-d'Angély, une filière qui fonctionne assez mal et qui accueille peu de monde ».

M. le Maire : « Je ne suis pas de votre avis ».

Mme Toucas-Bouteau : « Il ne s'agit pas d'une histoire d'avis, mais d'une histoire de constat, Monsieur ».

M. le Maire : « Non ».

Mme Toucas-Bouteau : « Adressez-vous à l'équipe enseignante, adressez-vous à Monsieur Beaumont, la filière comptabilité a peu d'élèves. Pour ce qui est de la filière secrétariat, vous parlez de rationalisation. L'Education Nationale appelle cela « mettre en réseau » n'est-ce pas... On veut envoyer cette filière qui fonctionne bien sur Saintes. Mais cette mesure ne sera effective qu'à la rentrée de 2010. Cela veut dire qu'à la rentrée de septembre 2009, des élèves vont s'engager dans la filière secrétariat en seconde. Et à la fin de l'année, on leur dira que la filière ne se poursuit plus dans cet établissement. Je pense que cela aura des conséquences graves pour certains, voire, je vous l'ai déjà dit, entraînera l'abandon des études. Pour ce qui est des effectifs... »

M. le Maire : « Je comprends que vous préférerez le secrétariat à la comptabilité, mais très franchement... »

Mme Toucas-Bouteau : « Non, ce n'est pas une histoire de préférence, c'est une histoire de constat de ce qui se fait ».

M. le Maire : « Franchement, on renforce ainsi notre secteur et notre filière formation comptabilité ».

Mme Toucas-Bouteau : « Les filières ne s'opposent pas, il s'agit simplement d'un constat : l'une de celles-ci fonctionne bien ici, l'autre fonctionne moins bien. Pourquoi enlever celle qui fonctionne bien et qui recrute essentiellement des jeunes gens du territoire, des environs immédiats, voire uniquement de la ville ? Moi, je n'y vois pas une mesure rationnelle. Par ailleurs, pour ce qui est des effectifs, les fédérations de parents d'élèves ont aussi rencontré Monsieur Prodhomme lors de sa venue à Saint-Jean-d'Angély ».

M. le Maire : « Quand ? »

Mme Toucas-Bouteau : « Samedi dernier, lorsque Monsieur Prodhomme est venu assister à l'assemblée générale des DDEN. A ce moment là, ce dernier les a assurées d'une réponse écrite. Effectivement, pour ce qui est des effectifs, il existe une marge de manœuvre, des réajustements possibles à la rentrée, mais ces réajustements ne prennent pas en compte la réalité des effectifs, ils restent tout de même sur une base à minima ».

M. Le Maire : « Merci. Y-a-t-il d'autres questions diverses ? Avant de nous séparer, je voudrais rappeler que nous avons reçu il y a quelques heures deux ministres. On peut être satisfait quand on reçoit un ministre ; aujourd'hui, nous en avons accueilli deux à la fois. Nous avons eu l'occasion de montrer, dans cette salle, les développements du SIG à Madame Kosciusko-Morizet, Secrétaire d'Etat pour la Prospective et le Développement du Numérique. Un certain nombre d'entre nous était présents. Nous sommes allés visiter ensuite la société

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009

BDR à Poursay-Garnaud, qui fait du plaquage de bois, afin de procéder à une démonstration du WIMAX. Je pense qu'il est important que le gouvernement montre que Saint-Jean-d'Angély existe, montre que Saint-Jean-d'Angély et le territoire du Pays des Vals de Saintonge ont des ambitions et réalisent des projets. Je voulais donc simplement vous faire partager ce plaisir d'accueillir des membres du gouvernement. Une dernière remarque à ce sujet pour certains conseillers municipaux ici présents. Vous avez tous été invités à cette manifestation. Certains d'entre vous sont venus, naturellement, d'autres ne sont pas venus, sans même s'excuser. Je trouve cela dommage. On peut ne pas venir parce qu'on a d'autres obligations par ailleurs, c'est légitime. En revanche, il est toujours possible d'envoyer un mot pour s'excuser. Je le dis ainsi à la cantonade, chacun se reconnaîtra si besoin est.

Il me reste maintenant à tous vous remercier, notamment les Angériens qui acceptent de passer du temps avec nous et participent ainsi à notre vie démocratique. Je voudrais également renouveler mon souhait que chacun ne parte qu'après avoir signé les documents budgétaires. Merci beaucoup. Je lève la séance ».